

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE FRONTIGNAN DU 29 JUILLET 2020 A 18H30 – SALLE DE L'AIRE

n° 159

M. le maire ouvre la séance à 18h39

Il procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 33 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des 2 procurations reçues.

PRESENTS : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Olivier LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELLIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

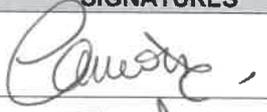
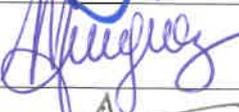
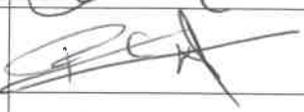
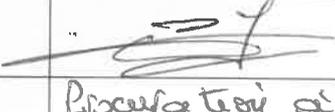
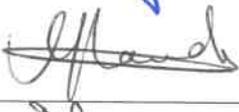
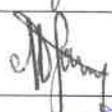
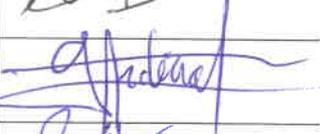
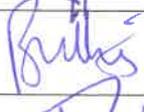
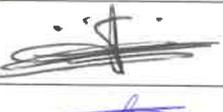
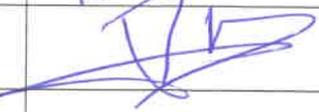
ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Georges FORNER (procuration Claudie MINGUEZ) ; Dominique PATTE (procuration à Gérard PRATO)

Date de convocation : 23 juillet 2020.

Affiché le 29/09/20 (mis à disposition manuelle)
Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

**FEUILLE DE PRESENCE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU MERCREDI 29 JUILLET 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI		Isabel VILAVERDE FIUZA	
Valérie MAILLARD		Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	
Eric BRINGUIER		Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	<i>Procureur téri et Claude MINGUEZ</i>
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Dominique PATTE	<i>Procureur téri et Gérard PRATO</i>
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT	
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT			

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, Béatrice BUJ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTS CONSEILS

M. le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance 03 juillet 2020.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le maire soumet ensuite à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance 10 juillet 2020 à 18h30.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. le maire soumet enfin à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance 10 juillet 2020 à 19h15.

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR ENVOYE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

1. **Finances** : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2019.
2. **Finances** : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2019.
3. **Finances** : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2019.
4. **Aménagement / urbanisme** : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – année 2019.
5. **Ressources humaines** : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2020.
6. **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget principal de la Ville.
7. **Finances** : Vote des taux d'imposition 2020.
8. **Finances** : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2020.
9. **Finances** : Provision pour créances douteuses.
10. **Finances** : Provision pour risques et charges de fonctionnement courant.
11. **Finances** : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).
12. **Infrastructure** : Traitement de l'espace public entre la Cité Calmette et le collège les 2 Pins : création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).
13. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance de la Ville – Compte administratif exercice 2019.
14. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Approbation du compte de gestion 2019.
15. **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget annexe du port de plaisance.
16. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Budget primitif 2020.
17. **Plaisance** : Projet de modernisation et de restructuration du port de plaisance : création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).
18. **Administration générale** : Création des commissions municipales et élections de leurs membres.
19. **Administration générale** : Désignation des représentants du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs.
20. **Administration générale** : Election des membres de la commission d'appel d'offres.
21. **Administration générale** : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.
22. **Tourisme – économie – plaisance** : Désignation des représentants au sein du conseil d'exploitation de Frontignan plaisance.
23. **Education** : Désignation des représentants de la commune au sein du comité de la caisse des écoles de Frontignan.
24. **Ressources humaines** : Approbation de la prolongation d'un contrat à durée déterminée.
25. **Administration générale** : Avenant n°2 à la convention portant sur la perception, le reversement et le contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
26. **Question diverses / Questions orales.**

Le conseil municipal se penche sur les affaires dans l'ordre suivant.

DOSSIER N°1 : Finances : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2019.

(Délibération n°2020-203)

Rapporteur : Caroline SALA.

A l'appui de la note de synthèse en possession des conseillers municipaux et afin d'éclairer le propos, Mme Caroline SALA fait un exposé avec une présentation PowerPoint des grandes lignes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du CA 2019.

Son exposé terminé, Madame Caroline Sala demande au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Ville, arrêté aux montants suivants :

	REALISE		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	
Section de fonctionnement	32 638 658,44	38 507 151,86	5 868 493,42
Section d'investissement	13 102 710,13	12 123 735,42	-978 974,71

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
011	Charges à caractère général	5 435 577,01	5 741 125,9€
012	Charges de personnel	18 800 000,00	18 965 002,8€
023	Virement à la section d'investissement	3 894 837,97	0,0€
042	Opérations d'ordre entre sections	620 000,00	616 366,1€
65	Autres charges courantes	6 214 838,55	6 162 759,6€
66	Charges financières	855 000,00	582 699,6€
67	Charges exceptionnelles	247 836,00	262 558,1€
68	Dotations aux provisions	90 000,00	90 000,0€
014	Atténuations de produits	221 000,00	218 146,0€
	TOTAL	36 379 089,53	32 638 658,4€

RECETTES

CHAP	FONCTIONNEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
002	Excédents antérieurs reportés	2 397 085,86	2 397 085,86
013	Atténuations de charges	283 000,00	402 917,52
042	Opérations ordre entre sections	335 300,41	306 960,36
70	Ventes produits, prestations de services	1 269 240,00	1 514 086,81
73	Impôts et taxes	24 837 331,00	26 018 634,57
74	Subventions et participations	6 788 972,00	6 856 023,40
75	Autres produits de gestion courante	466 460,26	568 140,55
77	Produits exceptionnels	1 700,00	443 302,79
	TOTAL	36 379 089,53	38 507 151,86
Résultat d'exécution de fonctionnement de l'exercice			3 471 407,56
Résultat de fonctionnement reporté			2 397 085,86
Résultat global de l'exercice			5 868 493,42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
001	Résultat d'investissement reporté	2 380 013,70	2 380 013,70
040	Opérations ordre entre section	335 300,41	306 960,36
041	Opérations patrimoniales	0,00	73 678,93
45	Opérations pour compte de tiers	96 643,79	71 259,64
16	Emprunts et dettes assimilés	5 600 000,00	5 077 650,79
20	Immobilisations incorporelles	31 333,20	4 650,00
204	Subventions équipement versées	0,00	91 287,98
21	Immobilisations corporelles	834 888,46	99 102,76
23	Constructions	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 000,00	2 000,00
901 à 991	Opérations d'investissement	8 791 246,39	4 996 105,97
	TOTAL	18 071 425,95	13 102 710,13

RECETTES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
021	Virement de la section de fonctionnement	3 894 837,97	0,00
024	Produits cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00
040	Opérations ordre entre sections	620 000,00	616 366,14
041	Opérations patrimoniales	0,00	73 678,93
10	Dotations, fonds et réserves	3 155 414,74	3 222 727,28
13	Subventions d'investissement	2 298 173,22	656 522,20
16	Emprunts et dettes assimilés	7 900 000,00	7 399 999,00
45	Opérations pour compte de tiers	200 000,02	154 441,87
	TOTAL	18 071 425,95	12 123 735,42
Résultat d'exécution d'investissement de l'exercice		1 401 038,99	
Résultat d'investissement reporté		-2 380 013,70	
Résultat global de l'exercice		-978 974,71	
Résultat global cumulé		4 889 518,71	

M. le maire remercie Mme Sala pour sa présentation très pédagogique et dynamique.

M. Prato remercie Mme SALA de son exposé efficient.

M. Prato souhaite revenir sur quelques points.

Il souligne que les charges de fonctionnement ont augmenté de 12% environ en 5 ans et qu'il faut en tenir compte.

Il relève que certaines dépenses de fonctionnement ont été réduites de manière drastique avec le nouveau directeur des finances et que d'importants efforts ont été réalisés de manière générale depuis 2014.

Il constate en revanche que la DGF qui abonde les recettes de fonctionnement de la Ville sont en forte baisse depuis 2014.

Il ajoute que si le montant des impôts locaux en 2014 était de 15 millions d'euros, il est de 20 millions aujourd'hui.

M. Prato met en exergue le taux de fiscalité à Frontignan.

Il souligne que le niveau d'investissement est insuffisant et tout particulièrement le taux de réalisation ce qu'il considère poser problème qui oscillerait entre 40 et 60%.

Il indique 15 millions dépenses prévues mais seulement 5 millions sont réellement exécutées.

M. Prato souligne ce point s'inscrit dans une ligne constante depuis 2014.

Il affirme que la Ville de Frontignan n'investit pas suffisamment.

M. Prato souligne ce point s'inscrit dans une ligne constante depuis 2014.

Il affirme que la Ville de Frontignan n'investit pas suffisamment.

Mme Sala dit qu'elle a bien entendu ces remarques.

S'agissant de la section de fonctionnement, elle relève que le désengagement de l'Etat a, entre 2014 et 2017, entraîné une augmentation de la fiscalité directe sur les exercices précédents, ce qui a permis de compenser ces pertes de recettes de l'Etat et de rétablir la santé financière de la collectivité.

Elle rajoute qu'à la réduction de ces dotations, est venu s'ajouter la fin des emplois aidés qui a eu des répercussions importantes sur le budget de la ville.

Sur la section d'investissement, elle relève que la Ville ne peut investir qu'à la hauteur de ce qu'elle peut faire en respectant les règles de bonne gestion budgétaire.

Elle précise que par rapport à ce qui est réellement réalisé, le plan pluriannuel d'investissement qui sera réalisé, sera particulièrement utile et que la ville va travailler plus finement le PPI (Programme pluriannuel d'investissement). Elle note par ailleurs, que les reports perturbent l'analyse financière et que des aléas extérieurs viennent aussi perturber la réalisation des opérations, à l'instar de la pandémie de COVID cette année par exemple.

M. Prato souligne que les perspectives économiques vont être dramatiques en 2020 et sur les 2 ou 3 ans à venir compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID 19. Les budgets des collectivités territoriales vont être de plus en plus difficiles à boucler.

M. Le Maire prend la parole.

Il souligne que la Ville dispose de six années pour augmenter la capacité d'investissement et souligne la baisse sans précédent des dotations de l'Etat ces dernières années.

Pour améliorer la réalisation, il indique qu'il conviendra d'essayer progressivement de voter le budget plus tôt à l'avenir, avec si nécessaire l'adoption d'un budget supplémentaire plus tard dans l'année.

Il souligne que, ces dernières années, la Ville n'a pas augmenté les taux des impôts locaux et qu'il s'est engagé à poursuivre cette politique en matière d'impôts locaux et que tous les efforts seront entrepris pour maîtriser la masse salariale.

Il affirme qu'il faudra peut-être faire des mutualisations avec la communauté d'agglomération.

Il souligne qu'il est pour l'«orthodoxie budgétaire ».

M. Prato relève que d'autres candidats durant la campagne électorale ont fait preuve de démagogie par rapport aux programmes d'investissements et qu'il conviendra de réaliser les promesses d'investissement tenues (en relevant l'exemple du projet non réalisé de création du port sur la zone ZIFMAR).

M. le maire indique qu'il n'a pas fait de promesses démesurées et que le programme a été fait dans l'intérêt de la Ville et de ses habitants et qu'il convient de mobiliser les co-financements.

M. Linarès prend la parole et déclare que si la zone technique du port de la ZIFMAR ne s'est pas réalisée, cela est le fait de la position de l'Etat qui s'y est opposé.

En l'absence d'autre intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 7. (Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Abstention : 0.

Pour : 28 (unanimité des suffrages exprimés).

DOSSIER N°2 : Finances : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2019.

(Délibération n°2020-204)

Rapporteur : Caroline SALA

Madame Caroline SALA présente la question avec une présentation PowerPoint.

Elle indique qu'après examen du compte administratif 2019 du budget principal de la Ville, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement constaté à ce dernier qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement total 2019	5 868 493,42
Déficit d'investissement 2019	-978 974,71
Report d'investissement 2019 (recettes-Dépenses)	-3 189 201,11
Total déficit d'investissement 2019 (Déficit + report déficitaire)	-4 168 175,82

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

002	Recettes	Résultat de fonctionnement reporté au budget 2020	1 700 317,60
1068	Recettes	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 168 175,82
			5 868 493,42

M. le maire ouvre le débat.

M. Prato souligne qu'il va falloir prendre des positions drastiques à l'avenir.

En l'absence d'intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Pour : 28 (unanimité des suffrages exprimés.)

DOSSIER N°3 : Finances : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2019.

Délibération n°2020-205)

Rapporteur : Caroline SALA

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants avec une présentation PowerPoint :

Elle indique qu'après avoir examiné le compte administratif 2019, il convient de statuer sur le compte de gestion du budget principal de la Ville établi par le Trésorier municipal.

Celui-ci a repris dans les écritures du solde figurant au bilan de l'exercice 2018 ainsi que les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 638 658,44	38 507 151,86
Excédent de fonctionnement	5 868 493,42	
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 102 710,13	12 123 735,42
Déficit d'investissement	-978 974,71	

Elle indique qu'après avoir examiné le compte administratif 2019, il convient de statuer sur le compte de gestion du budget principal de la Ville établi par le Trésorier municipal.

Celui-ci a repris dans les écritures du solde figurant au bilan de l'exercice 2018 ainsi que les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 638 658,44	38 507 151,86
Excédent de fonctionnement	5 868 493,42	
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 102 710,13	12 123 735,42
Déficit d'investissement	-978 974,71	

Le reste des résultats de l'exercice 2019 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2019, il est proposé au conseil municipal d'adopter sans réserve le compte de gestion 2019 établi par le trésorier municipal.

M. le maire ouvre le débat.

M. Prato souligne que le groupe va voter « pour » car il s'agit d'approuver le vote du comptable.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°4 : Aménagement / urbanisme : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – année 2019.

Délibération n°2020-206

Rapporteur : Frédéric ALOY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans un souci de transparence dans la gestion publique et de bonne utilisation des deniers publics, selon les dispositions de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent chaque année délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions opérées sur leur territoire.

Les opérations visées sont celles réalisées par la commune ou pour son compte, portant sur des immeubles ou des droits réels immobiliers et dont l'accord des parties sur la chose et le prix ayant entraîné un transfert de propriété a été réalisé dans l'année 2019.

Ce bilan des acquisitions et cessions, qui permet d'apprécier la politique foncière et immobilière menée par la commune, est présenté sous forme de tableau récapitulatif. Ce document doit être annexé au compte administratif.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce bilan, le tableau récapitulatif étant annexé au présent rapport.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières opérées au cours de l'année 2019 joint en annexe de la présente ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le maire ouvre le débat.

Il souligne que ces acquisitions permettront notamment à la piscine intercommunale d'avoir lieu près des arènes et qu'au cours de ce mandat seront réalisés outre la piscine, le cinéma.

En l'absence d'autre intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0.

Abstentions : 7 (Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Pour 28.

DOSSIER N°5 : Ressources humaines : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2020.

Délibération n°2020-207)

Rapporteur : Valérie MAILLARD

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il conditionne la légalité du vote du budget au même titre que le débat d'orientation budgétaire et concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport appréhende dans une première partie la collectivité comme employeur, en présentant la situation en matière de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il présente, dans une seconde partie, les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les services mobilisés autour de la promotion de l'égalité entre les genres ont œuvré en s'appuyant sur un plan d'actions défini par un comité composé d'élue(s) municipaux, articulé autour de quatre axes :

- égalité professionnelle dans la collectivité,
- accès aux dispositifs, participation à la vie sociale et culturelle,
- droits de la personne et liberté de choix,
- éducation à l'égalité – "cultiver l'égalité".

Les femmes représentent 57% des effectifs communaux, proportion conforme à celle de la fonction publique en général, et principalement dans les filières médico-sociale, administrative (78%) et animation (75%).

La rémunération nette des agents de la ville, ramenés en équivalents temps plein, est conforme à celle de la moyenne nationale, conséquence de la politique d'harmonisation et de réévaluation du régime indemnitaire menée entre 2013 et 2015, autour d'une grille qui garantit que femmes et hommes perçoivent, à fonctions égales, un régime indemnitaire égal.

L'application de cette grille indemnitaire basée sur les fonctions occupées tend à réduire les écarts entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. Elle laisse toutefois apparaître des écarts en faveur des hommes similaires à ceux constatés au plan national. Ces différences peuvent s'expliquer par :

- des événements de carrière (congé parental, disponibilité) ;
- la répartition inégale de la proportion d'heures supplémentaires au bénéfice des hommes.

En outre, les heures supplémentaires sont en baisse et effectuées :

- pour près d'un quart dans la filière police, et dans cette filière les hommes représentent 85% des effectifs,
- pour plus de la moitié dans la filière technique où les hommes représentent près de 90% des effectifs.

Le travail à temps partiel est très inférieur à la moyenne nationale et ce, quelle que soit la catégorie hiérarchique des agents.

517 agents dont 44% d'hommes et 56% de femmes ont suivi des formations en 2019. Parmi les domaines de formation les plus révélateurs :

- la sécurité : les hommes suivent majoritairement plus de formation dans ce domaine ;
- l'éducation enfance jeunesse : il est à noter cette année, une plus grande proportion de journées de formation suivies par des hommes que par des femmes.

Cette année, une attention particulière est portée au domaine des connaissances et outils fondamentaux marqué par le déploiement d'un séminaire de déontologie. La répartition du suivi de cette formation est identique à celle des effectifs de la ville (43% et 57 %).

Globalement, un nombre équivalent d'hommes et de femmes s'est positionné sur des préparations aux concours et examens, alors que les femmes (57%) se sont majoritairement inscrites aux épreuves.

Sur un plan statistique « ressources humaines », il ressort que si le statut de la fonction publique permet de garantir, par un cadre réglementaire strict, l'égalité entre les hommes et les femmes, des disparités demeurent. Toutefois, les efforts en termes de politique indemnitaire et de déroulement de carrière menés dans la collectivité permettent de les atténuer.

Les efforts sont désormais recentrés sur l'accès aux emplois de direction et d'encadrement intermédiaire.

Mais au-delà de toute politique RH ou managériale, il convient de constater que la répartition par genre dans des filières professionnelles et des métiers est sans doute la résultante du modèle social qui perdure depuis des années. Des changements dans ce domaine sont perceptibles mais ne seront, s'ils se confirment, apparents uniquement à l'échelle d'une génération au moins.

En outre, le travail à temps partiel et les congés parentaux restent principalement voire exclusivement féminins. Ceci, ajouté aux contraintes dites familiales qui parfois entrent en conflit avec celles professionnelles, conduit vraisemblablement à des inégalités entre les femmes et les hommes face au monde du travail et dans la collectivité.

Les différences entre les femmes et les hommes, au-delà du simple aspect physiologique, relèvent plus de discriminations sociales et de représentations ancrées dans nos cultures. Elles sont un exemple de ce que toutes les discriminations représentent dans le monde du travail et que la fonction publique (par ses statuts) et la collectivité (par les politiques menées en interne, notamment en matière de ressources humaines) tentent de gommer.

C'est pour cela que des actions transversales sont menées en interne et à l'externe à l'attention de la population, sur des axes et avec des supports variés.

Il s'agit désormais de changer de paradigme et de ne plus parler d'égalité entre les hommes et les femmes mais de tendre vers une égalité de traitement entre les personnes dans la société, comme cela est déjà posé dans les statuts de la fonction publique.

Parmi les actions réalisées en 2019 et engagées pour 2020 on peut citer notamment :

- l'organisation d'un café des langues hebdomadaire à l'EVS ;
- des actions autour de la journée du 8 mars :
 - o « sportons nous bien » ;
 - o « les droits de la femme, ça conte » ;
 - o Exposition sur les jouets féminins ;
 - o « femmes, au-delà des clichés » ;

- Animations culturelles et artistiques avec la médiathèque Montaigne et le Cinémistral ;
- Politique incitative auprès des associations sportives pour la féminisation ;
- En forme en ville et en forme au travail ;
- Dénomination des espaces publics en vue d'honorer certaines personnalités et avec pour but de remédier à l'invisibilité des femmes dans l'espace public et la construction historiographique.

Il est proposé au conseil municipal d'acter le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire 2020.

M. le maire ouvre le débat.

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire 2020.

Avant d'aborder le débat d'orientation budgétaire, M. le maire annonce que Mme Patricia Martin sera sa nouvelle directrice de cabinet et Mme Muriel Pons sera sa directrice adjointe de cabinet. Il souhaite donc la bienvenue à Mme Martin.

DOSSIER N°6 : Finances : Rapport d'orientation budgétaire 2020 – Budget principal de la Ville.

Délibération n°2020-208)

Rapporteur : Caroline SALA

A l'appui de la note de synthèse portant le rapport d'orientation budgétaire du budget principal de la ville 2020, Mme le rapporteur synthétise avec un power point les éléments liés au contexte mondial et national. Mme Sala rappelle que le recul du PIB prévu selon le FMI est de 12,5% en France.

Elle rappelle que des mesures d'urgences sont mises en place et l'effet ciseau va être important pour les collectivités.

Elle indique que pour 2020 les dotations de l'Etat devraient être stables.

Elle rappelle qu'en 2020, la taxe d'habitation va être supprimée pour 80% des ménages pour les résidences principales et que pour les 20% restants elle va être allégée puis supprimée d'ici 2023. Les modalités de calcul de la compensation de cette suppression prennent comme base les taux de 2017, ce qui génère une baisse de recettes pour la ville de l'ordre de 400.000 €.

Elle poursuit son exposé à l'aide du power point qui reprend les principales données ci-après.

Prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 6 février 1992 et modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Cependant, cette année, suite à la pandémie du COVID-19, ces dispositions ont été modifiées. Ainsi, l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 a, d'une part modifié la date limite d'adoption du budget primitif en la reportant au 31 juillet 2020 au plus tard et d'autre part, supprimé les délais pour l'organisation du débat d'orientation budgétaire en précisant que celui-ci peut être tenu lors de la séance au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. De ce fait, il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

1) Le contexte économique mondial :

La pandémie de Covid-19 a provoqué la plus grave récession mondiale depuis des décennies. Bien que le bilan final soit encore incertain, la pandémie entraînera des contractions dans la plupart des marchés émergents et des économies en développement. Elle aura également des effets durables sur la productivité du travail et la production potentielle. Les priorités immédiates des pouvoirs publics sont donc d'atténuer les coûts humains ainsi que les pertes économiques à court terme.

La pandémie a produit une violente onde de choc à travers le monde, plongeant de nombreux pays dans une profonde récession. Les différents scénarios envisagés, notamment par le FMI et la Banque Mondiale, prévoient une diminution du PIB mondial de l'ordre de - 5 % en 2020 — ce qui représente la plus grave récession planétaire depuis des décennies.

Pour rappel, la récession mondiale de 2009, qui était alors la pire depuis soixante-dix ans, avait été de - 0,1 %.

Après les périodes de confinement et malgré des signes extérieurs d'un faux retour à la normale, le Fonds monétaire international (FMI), a publié des prévisions alarmistes. « *C'est une crise comme aucune autre* », note l'institution qui évalue à plus de 10 660 milliards d'euros la perte cumulée pour l'économie mondiale en 2020 et 2021.

L'Europe est de loin la région la plus touchée, puisque c'est là que le confinement a été le plus sévère. En zone euro, la chute du PIB devrait être de 10,2 % en 2020. L'Italie et l'Espagne (- 12,8 %), mais aussi la France (- 12,5 %) sont les pays les plus touchés, avec le Royaume-Uni (- 10,2 %). Tous ces chiffres sont, là encore, sans précédent.

Pourquoi de telles prévisions alarmistes ?

D'abord, l'impact de la fermeture presque intégrale de certaines économies a été pire que ce qui était anticipé. Ensuite, le retour à la normale va être plus long que prévu. Par ailleurs, dans les pays où la maladie n'est pas maîtrisée, de nouvelles mesures de confinement seront sans doute inévitables. La demande n'est donc pas près de revenir à son niveau d'avant la pandémie.

Enfin, du côté de l'offre, c'est-à-dire des entreprises, les conséquences du confinement vont se faire sentir longtemps. Impossible de faire tourner une usine à plein régime si les ouvriers doivent respecter des distances importantes entre eux.

Derrière ces chiffres et ces prévisions se trouve une réalité sociale alarmante. Pour la première fois en trente ans, l'extrême pauvreté va progresser.

Ce scénario sans précédent rend la lecture économique de la crise actuelle particulièrement compliquée. Le FMI reconnaît que l'incertitude qui entoure ses prévisions est particulièrement prononcée. Tout dépendra de l'évolution de l'épidémie et de la vitesse à laquelle un vaccin peut être trouvé. Tout dépendra aussi des dégâts irréparables – ou non – qui auront été causés d'ici là, notamment le nombre de faillite d'entreprises et de personnes frappées par le chômage.

Si la pandémie est maîtrisée, grâce à un vaccin ou un traitement, un rebond de la croissance mondiale reste une très sérieuse possibilité en 2021.

La crise actuelle serait donc l'une des plus violentes de l'histoire, mais aussi l'une des plus courtes.

Pour faire face à cette crise sans précédent, les pouvoirs publics doivent donc soutenir l'économie et prendre des mesures pour limiter les licenciements de masse.

Et, compte tenu de la mondialisation de l'économie, la coordination et la coopération internationales seront également essentielles.

Enfin, le vaccin, s'il est trouvé, devra être à un prix abordable et rapidement accessible pour tous les pays, car pour relancer l'économie mondiale, il faudra maîtriser la pandémie dans le monde entier, et donc partager les progrès médicaux.

2) Le contexte économique national :

Le 3^e projet de loi de finances rectificatives (PLFR 3) pour 2020 est actuellement en cours d'examen par le parlement.

Le 21 juillet, les députés et les sénateurs se sont accordés sur un texte commun en commission mixte paritaire. L'Assemblée nationale doit examiner le texte le 23 juillet et le Sénat le 28 juillet 2020.

Le projet de loi actualise les prévisions économiques pour l'année 2020, la trajectoire macro-économique et budgétaire s'étant encore dégradée. La prévision de croissance est révisée à -11% pour 2020. Le déficit public atteint un niveau sans précédent (250,4 milliards d'euros). Il est revu à 11,4% du PIB, contre 9,1% dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020, 3,9% dans la première loi de finances rectificative du 23 mars 2020 et 2,2 % dans la loi de finances initiale pour 2020. La dette française est estimée à 121% du PIB en 2020.

Face aux conséquences économiques et sociales de la crise, les dispositifs d'urgence en faveur des salariés et des entreprises sont prolongés et renforcés pour atteindre au total près de 31 milliards d'euros pour le chômage partiel (soit 1,4% du PIB) et 8 milliards d'euros pour le fonds de solidarité pour les très petites entreprises (TPE).

Un plan d'urgence pour les collectivités locales et des aides accompagnant les plus précaires (hébergement d'urgence, étudiants...) sont également prévus.

Près de 4,5 milliards d'euros seront mobilisés pour le plan de soutien aux collectivités territoriales. 750 millions d'euros de dotations sont prévus pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté et près de 2,7 milliards d'euros d'avances seront déployés pour les départements et autres collectivités qui connaissent des pertes de recettes de droit de mutation à titre onéreux (DMTO).

Par ailleurs, afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, **la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** est augmentée d'un milliard d'euros. Les projets d'investissement devront contribuer à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine.

Cependant, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

À court terme l'inflation devrait rester modérée (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à transmettre dans leurs prix de vente les hausses de coûts liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire.

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, l'Etat a été contraint de renoncer à son objectif de réduction du déficit public et de maîtrise de la dette publique.

Cela va permettre d'alléger la pression exercée sur les collectivités territoriales. En effet, le gouvernement attendait des collectivités territoriales un effort important en faisant notamment peser sur celles-ci l'essentiel de l'effort de diminution du déficit public.

C'est ainsi que depuis 2014, les collectivités territoriales contribuent à ce redressement des comptes publics dans le cadre des concours financiers dont elles bénéficient. Aussi, la baisse des dotations de fonctionnement enregistrée entre 2014 et 2017 a représenté plus de 10 milliards d'euros et a affecté ainsi en profondeur l'équilibre des finances locales.

Ces réductions massives de dotations ont généré des déséquilibres importants des comptes des communes dégradant leur autofinancement et pénalisant leurs investissements, créateur d'emplois locaux, comme l'a souligné la Cour des comptes qui a pointé également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements des autres collectivités territoriales également touchées par la baisse des concours de l'Etat.

A ces mesures de réduction massive des dotations, est venu se rajouter, à la fin de l'été 2017, la réduction massive et soudaine du dispositif des emplois aidés par le gouvernement qui est venu encore pénaliser le fonctionnement de nombreuses collectivités locales ainsi que celui du tissu associatif.

Pour la commune de Frontignan, entre 2014 et 2017, la perte sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'est élevée à plus de 1,6 Million d'euros et la réduction drastique du dispositif des emplois aidés imposée par l'Etat a concerné en 2018 plus de 80 agents avec un impact humain important et aussi budgétaire, de l'ordre de 700 000 €, malgré les réorganisations de services qui ont été opérées. Ainsi, cumulé cela représente pour la ville une baisse de recettes provenant de l'Etat de près de 2.3 millions d'€.

Après ces « coupes » sans précédent, le gouvernement avait également décidé fin 2017 de faire peser désormais sur les collectivités locales un effort supplémentaire d'économie en fonctionnement très important de l'ordre de 13 Mds d'euros à l'horizon 2022 (après 10 Mds de réduction de dotation entre 2014 et 2017).

Or, ce sont elles qui réalisent 70 % de l'investissement public et leur dette vient financer exclusivement des investissements utiles à l'intérêt général et à l'économie, à la différence de la dette de l'Etat qui vient notamment financer son déficit.

C'est ainsi qu'en 2018 et en application de cette politique, l'Etat a signé avec 228 collectivités des contrats financiers visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1.2 % en moyenne. Suite à la pandémie du COVID-19 et compte tenu de la nécessité de soutenir l'emploi et l'économie, la loi d'urgence de mars 2020 a suspendu l'application de ce dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Jusqu'à la 3^e loi de finances rectificatives 2020, en cours d'adoption, le projet de loi des finances 2020 ne présentait pas de gros bouleversements pour les collectivités territoriales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont identiques à ceux de 2019. La DGF des communes et des départements a été maintenue au même niveau que l'année précédente. Cependant, ce gel de la DGF ne tient pas compte de l'inflation. Cela correspond donc en euros constants, à une diminution des ressources des collectivités locales. A cela se rajoute l'augmentation de la population, qui va donc se traduire, par l'effet de la péréquation, par une baisse pour certaines communes.

Seules les dotations de péréquation des communes a été majorée de 180 M€ (90 M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR) et de 10 M€ pour les départements.

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023 : 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020 ; pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Entre 2021 et 2023, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants sera "nationalisé" et affecté au budget de l'État. La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues respectivement sous le nom de "taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" (THRS) et de taxe sur les locaux vacants (TLV) ;

Par ailleurs, l'année de référence pour les taux de TH des communes pris en compte sera 2017 et 2019 pour les départements. Aussi, les communes ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019, devront reverser le surplus à l'Etat. Ce qui est le cas pour Frontignan, et va représenter 400 000 €.

Enfin, les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019, de même que les taux de taxes spéciales d'équipement (TSE) et de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) additionnels à la TH.

Après le transfert de la taxe professionnelle aux Communauté d'agglomération à partir de 1999, la suppression de la Taxe d'Habitation amplifie la perte de marge de manœuvre fiscale et donc l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Il y a donc nécessité d'engager une démarche globale de révision de la fiscalité locale.

Ce début de réforme de la fiscalité locale doit également s'accompagner d'un travail de révision des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1^{er} janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

La loi de finances pour 2020 a renvoyé la révision des valeurs locatives à 2026. Les valeurs locatives utilisées pour la taxe d'habitation et la taxe foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs de 1970 actualisées en 1980.

Or, l'enjeu réside dans la réforme du système fiscal français devant permettre de mettre en place une fiscalité écologique et durable, c'est-à-dire à portée également sociale et sociétale, territorialisée et de nouveau équilibrée entre les ménages et les entreprises.

3) Un budget particulier pour une année de transition :

Ce budget est voté par le nouveau conseil municipal issu des élections du 28 juin 2020. Cependant, compte tenu qu'il est adopté fin juillet, il a été élaboré et en très grande partie déjà engagé par l'ancienne équipe.

Par ailleurs, la pandémie du COVID-19 et ses deux mois de confinement ont eu un fort impact et décalé non seulement l'adoption de ce budget mais également la réalisation des projets.

D'ici la fin de l'année, la nouvelle équipe, procédera à des réajustements entre certaines lignes budgétaires, mais ne pourra pas modifier profondément ce budget.

Même si des élus étaient présents dans l'ancienne équipe municipale, le maire a changé et le projet politique de la nouvelle équipe a été modifié.

C'est à compter de 2021, que le budget traduira la volonté et le projet de la nouvelle équipe.

4) Le contexte financier du budget communal en 2020 : les résultats provisoires de l'exercice 2019 :

Le contexte économique général ainsi que les grandes orientations de la politique municipale ayant été exposés, il convient d'examiner les résultats de l'année 2019 avant de débattre des orientations budgétaires 2020 :

FONCTIONNEMENT	BP 2019	RESULTATS 2019
DEPENSES	36 379 089,53	32 638 658,44
RECETTES	36 379 089,53	38 507 151,86
RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL AVEC REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (excédent)		5 868 493,42

INVESTISSEMENT	BP 2019 (avec reports)	RESULTAT 2019
DEPENSES	18 071 425,95	13 102 710,13
RECETTES	18 071 425,95	12 123 735,42
RESULTAT PREVISIONNEL CUMULE (déficit)		- 978 974,71

Les dépenses engagées non mandatées sont reportées sur l'exercice 2020 et s'élèvent à 3.189.201,11 €

Le déficit d'investissement global est estimé à 4 168 175,82 €. Il sera couvert par l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Les résultats 2019 étant ainsi rapprochés, il convient d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année 2020.

Il est cependant à noter que les effets de la COVID 19 aussi bien en recettes qu'en dépenses ont fait l'objet d'une évaluation à ce jour intégrée en grande partie dans le budget prévisionnel 2020. Cependant compte tenu des incertitudes, ce budget de transition sera sans doute plus que les autres années, amené à être affiné au fil du reste de l'année par des décisions modificatives.

5) Les grandes orientations budgétaires 2020 :

Les orientations retenues découlent des objectifs politiques suivants :

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **La stabilisation des taux d'imposition et des tarifs municipaux**
- **La maîtrise du niveau d'endettement de la commune**
- **Une politique d'investissement de continuité en lien avec les attentes de la population.**

5.1) En section de fonctionnement :

En matière de recettes de fonctionnement, le budget 2020 a été construit avec des dotations de l'Etat stables, contrairement aux baisses enregistrées ces dernières années évaluées à plus de 1,6 millions d'euros pour Frontignan de 2014 à 2018.

Les recettes provenant des revenus du patrimoine et des services à la population ont été estimées avec des tarifs sans augmentation et un montant global stable sur la période. Même s'il est encore difficile de mesurer l'impact sur nos recettes de l'année compte tenu de la période et ce malgré la qualité des services à la population mis en place en plus comme le dispositif supplémentaire d'accompagnement pour cet été en partenariat avec l'Education Nationale.

Parallèlement, la taxe d'habitation disparaît en permettant à 80 % des foyers d'en être dispensés totalement en 2020 au titre de leur résidence principale. La compensation sera réalisée par l'intermédiaire de deux ressources fiscales distinctes, principalement la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale qui fait courir un risque pour la commune, d'une part, sur la dynamique incertaine qui pourrait ne pas correspondre à l'évolution du territoire, notamment pour une commune du littoral, et donc de perte de recettes potentielles et, d'autre part, de perte d'autonomie sur la politique fiscale à mettre en place par rapport aux investissements potentiels à conduire. En effet, la taxe d'habitation représente à elle seule environ 50% des recettes fiscales de la Ville et un peu plus de 25 % des recettes de fonctionnement.

A noter également que la compensation de recette fiscale de taxe d'habitation par l'Etat ne sera pas réalisée à l'Euro prêt comme annoncée par le gouvernement, mais sur la base du taux de fiscalité de 2017, soit une économie d'environ 400 000 € pour l'Etat, et donc une perte d'autant en recettes pour la commune.

Il est proposé de maintenir les taux de taxe foncière sur le bâti et le non bâti comme l'année dernière et malgré les baisses de recettes liées à la crise.

La fin des emplois aidés, outre le choc social pour les personnes concernées, impacte encore négativement les recettes de fonctionnement de la Ville en 2020 avec une perte de près de 200 000€ soit 50% en moins par rapport à 2019 et une perte de plus de 700 000 € au total.

Enfin, des incertitudes importantes liées à la crise sanitaire sur les droits de mutation à titre onéreux ont conduit la Ville à projeter des recettes en diminution de 30 % par rapport à l'année dernière, soit une perte d'environ 350 000 €. La ville a fait également le choix d'accompagner les commerçants à travers par exemple la diminution au prorata du temps de la crise des concessions de plage et autres occupations du domaine public.

Compte tenu du contexte national décrit plus haut, la Ville confirme donc ses choix d'une gestion sérieuse, efficace et dynamique, en maîtrisant toujours plus ses dépenses de fonctionnement.

En matière de dépenses de fonctionnement, la Ville de Frontignan projette de contenir l'évolution des charges courantes de fonctionnement à 1,1% en 2020 soit le niveau de l'inflation 2019.

A noter qu'une attention particulière est portée à l'évolution de la masse salariale avec pour objectif de limiter également son évolution en dessous de 1 % par rapport au réalisé 2019 et prenant en compte l'évolution incompressible du GVT.

Les charges à caractères général devraient rester stables malgré l'impact important des achats liés à la COVID 19 (masques, produits, ...) grâce à une meilleure gestion des fluides et des matières rejoignant en cela les objectifs d'orientation vers l'économie durable et solidaire souhaitée par la Ville.

La gestion rigoureuse mise en place depuis plusieurs années permet à la Ville de conserver, dans une période difficile, un rôle moteur dans l'économie locale grâce à une offre de service à la population conforme à ses attentes, et de poursuivre une politique d'investissements importante au soutien de l'activité économique, de l'emploi et de la qualité de vie des citoyens.

Les autres charges courantes qui regroupent les subventions aux associations et participations (CCAS, contingent SDIS, OT, Caisse des écoles, SIVOM...) évolueront peu à + 1%. Les charges exceptionnelles resteront stables (annulation de titres, délégation de service public ...).

Enfin, les charges financières liés aux emprunts, feront l'objet d'une gestion dynamique, comme chaque année et l'exécution budgétaire sera rigoureuse avec un niveau d'emprunt strictement adapté aux projets d'investissements à conduire.

Ces différents montants sont synthétisés dans les tableaux ci-après :

CHAPITRE	RECETTES	Prévisions BP 2020
002	Excédents antérieurs reportés	1 700 000
013	Atténuations de charges	140 000
042	Opérations d'ordre entre sections	325 000
70	Vente de produits, prestations	1 390 000
73	Impôts et taxes	24 700 000
74	Subventions et participations	6 800 000
75	Autres produits de gestion courante	400 000
77	Produits exceptionnels	200 000
TOTAL		35 655 000

CHAPITRE	DEPENSES	Prévisions BP 2020
011	Charges à caractère général	5 700 000
012	Charges de personnel	19 050 000
014	Atténuation de produits	230 000
023	Virement à la section d'investissement	2 500 000
042	Opérations d'ordre entre sections	630 000
65	Autres charges de gestion courante	6 300 000
66	Charges financières	855 000
67	Charges exceptionnelles	300 000
68	Dotations aux provisions	90 000
TOTAL		35 655 000

Evolution des effectifs et structure des dépenses de personnel :

	Dépenses de personnel (réalisé)	Evolution par rapport à N-1 et structure du personnel				
		%	€	Nombre agents permanents (titulaires + contractuels)	Nombre de contrats d'insertion (apprentis, CAE, CAV)	TOTAL
2014	17 834 848 €	4,9%	834 502 €	446	87	533
2015	18 487.141 €	3,6%	652 293 €	440	94	534
2016	17.992.986 €	-2.6%	-494 155 €	419	93	512
2017	18.670.933 €	3,7%	677.947 €	420	53	473
2018	18.935.988 €	1.4 %	265.055 €	435	16	451
2019	18.943.088 €	0.037%	7.100 €	460	14	474
2020	19.050.000 €*	0.56 %	106.912 €	462	10	472

*prévisionnel

Entre 2018 et 2019 les dépenses de personnel ont été stabilisées et tendent à le rester pour 2020. La très légère augmentation (0.56%) reflète la volonté de la collectivité de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'Etat (revalorisation indiciaires, relèvement cotisations CNRACL, PPCR...), tout en maintenant un niveau de service de niveau équivalent.

Toutefois l'impact des mesures exceptionnelles prises en matière de gestion du personnel du fait de l'épidémie de covid-19 et de ses conséquences sur la mobilisation du personnel ajoute de nouvelles contraintes dans la gestion de ces dépenses. Si certaines seront réduites par rapport aux exercices précédents du fait du confinement notamment, d'autres seront augmentées eu égard à la mobilisation du personnel communal pour assurer la gestion de la crise sanitaire au niveau local.

Aussi, l'année 2020 représente un enjeu majeur dans la gestion des ressources humaines et des dépenses de personnel qui en découlent par la situation sanitaire et sociale inédite qui impose de prendre des décisions souvent contraintes dans un temps réduit.

Enfin, le suivi mensuel de l'exécution budgétaire mis en place par la Ville permet d'ajuster rapidement les dépenses à la prévision et d'apporter les mesures correctrices éventuelles.

Avantages en nature :

Types d'aides	Montant 2017	Montant 2018	Montant 2019
Aides sociales *	21 082 €	27 686 €	25 129 €
Chèques déjeuner	71 250 €	67 375 €	64 950 €
Garantie maintien de salaire	26 896 €	24 240 €	22 440 €
Total	119 228 €	119 301 €	112 479 €

La durée de travail pour les agents de la ville à temps complet est de 1577 heures par an.

Il faut souligner que sur les 462 agents occupant un emploi permanent au 1^e janvier 2020 :

- 32 agents travaillaient à temps partiel (et 26 à 80% ou plus) dont 3 sont des hommes ;
- 36 agents occupaient un emploi à temps non complet.

5.2) Les grandes orientations budgétaires 2020 de la section d'investissement :

Cette année encore, la Ville conduira un programme d'investissements dynamique et ambitieux au profit de ses habitants avec une section d'investissement qui devrait s'équilibrer, reports compris, à environ 15 300 000 €.

En matière de recettes d'investissement, le budget 2020 a été construit avec un autofinancement issu des bons résultats de la gestion municipale des dernières années à hauteur de 4 000 000 €.

Les subventions d'investissement seront à hauteur de 1 600 000 €, témoignant ainsi du lien privilégié avec les collectivités partenaires du territoire (agglomération, département, état, région et autres organismes) mais également de la qualité des projets qui s'inscrivent dans les programmes de rénovation urbaine, de développement économique et de développement durable.

Les emprunts et dettes assimilés à hauteur de 5.700.000 € sont répartis de la façon suivante :

- Un ou plusieurs emprunts nouveaux d'un montant total de 2.700.000 €
- Une ouverture de crédit de 3.000.000 € correspondant aux mouvements possibles sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (emprunt « revolving »)

La ville souhaite depuis 2014 stabiliser son encours global de la dette à un montant compris entre 26 et 28 M€ en réempruntant chaque année un montant équivalent au remboursement annuel de la dette ancienne. Elle mobilise donc une part importante d'auto-financement et optimise les subventions versées par ses partenaires.

Pour les autres dotations, ce compte est évalué à 660 000 €, et comprend le FCTVA, la taxe d'aménagement. Il devrait rester stable par rapport à 2019

Enfin, le virement de la section de fonctionnement est évalué à 2 500 000 €, il participe au bon niveau d'investissement prévu sur 2020.

En matière de dépenses d'investissement, report compris, le budget demeurera important témoignant des efforts de gestion entrepris par la Ville pour maintenir son niveau d'équipement.

Au niveau des emprunts l'inscription prévue est de 5 700 000 € et est répartie entre :

- La part annuelle de remboursement du capital des emprunts anciens à hauteur de 3.000.000 €
- Une ouverture de crédit de 3.000.000 € correspondant aux mouvements possibles sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie plus communément appelés « emprunt revolving ». Nous attirons votre attention sur le fait que cette ouverture de crédit est équilibrée avec une recette prévisionnelle de même montant.

L'emprunt prévisionnel de 2020 devrait être encaissé en fin d'exercice et n'entraînera pas de remboursement en capital sur l'année 2020.

La ville conserve ainsi sa politique d'emprunts nouveau limité au remboursement de la dette annuel en capital.

Les immobilisations corporelles et incorporelles resteront au niveau de 2019 permettant de poursuivre le programme d'acquisitions foncières raisonnées mais efficaces qui permet de réaliser les projets souhaités par la Ville et ses nouveaux élus.

2019 a vu la réalisation d'un programme d'investissement soutenu à hauteur d'environ 5 200 000 € :

- Avec des travaux d'amélioration de la sécurité routière et de la voirie communale dans le cadre des grands projets et du plan action voirie à hauteur d'environ 1,85 M € comprenant principalement la réalisation du BUC 6 dit Célestin Arnaud (1 310 000€), la réfection au niveau du Mas de Chave Rue des Coquelicot pour 180 000€, le parking d'Ingrid pour 130 000 € et des divers travaux de voirie pour un montant d'environ 230 000€.
- Des travaux d'aménagement et d'équipements des espaces publics à hauteur de 1,55 M €, comprenant notamment l'aménagement du cinéma actuel (200 000€), l'agrandissement de la crèche de Frontignan et l'amélioration des circuits de liaison froide (350 000€), la mise en place de caméras de vidéosurveillance (220 000€), la réalisation de la maison des loisirs créatifs (700 000€)
- Des opérations courantes d'achat de matériel, matériel roulant et mobilier pour 1,8 M€ dont l'entretien des bâtiments communaux à hauteur de 500 000 €, le remplacement de matériel roulant à hauteur de 90 000 €, le renouvellement du mobilier et du matériel à hauteur de 400 000 €, divers travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en accessibilité des bâtiments communaux, pour un montant de 810 000 €.

Pour 2020, les opérations d'investissement seront inscrites reports compris à 7 300 000 €.

La synthèse de ces dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 sera reprise dans les tableaux ci-après :

CHAPITRES	RECETTES	Prévisions BP 2020
024	Produits de cession d'immobilisations	4 000
13	Subventions d'investissement	1 600 000
16	Emprunts et dettes assimilés (report compris)	5 700 000
10	Dotations, fonds et réserves	4 900 00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000
021	Virement de la section de fonctionnement	2 500 000
040	Opérations d'ordre entre sections	630 000
TOTAL		15 300 000

CHAPITRES	DEPENSES	Prévisions BP 2020
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	1 005 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 000
45	Opérations pour compte de tiers	20 000
16	Emprunts et dettes assimilées	5 700 000
20	Immobilisations incorporelles	50 000
21	Immobilisations corporelles	900 000
901 à 993	Opérations d'investissement	7 300 000
TOTAL		15 300 000

Afin d'ajuster au mieux les calendriers de réalisation des travaux avec le rythme d'exécution budgétaire, il sera proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'en créer une nouvelle pour l'aménagement de l'espace public entre le collège des deux pins et la cité Calmette.

En 2020, les crédits nouveaux qui seront inscrits (hors report) à hauteur de 5,6 M €, porteront sur les principales opérations d'investissement suivantes :

A) Des travaux d'amélioration de la sécurité routière et de la voirie communale dans le cadre des grands projets et du plan action voirie à hauteur d'environ 1,7 M € comprenant notamment :

- Le réaménagement de l'avenue du stade pour un montant total de 115 000 €
- Le réaménagement de la Rue Cinsault pour un montant total de 350 000 €
- L'aménagement de la 1^o tranche du Parking de la Gare de marchandises pour 400 000 € (AP/CP)
- La fin de l'aménagement de l'Avenue Rhin et Danube pour 30 000 €
- L'aménagement de la voirie ZAC des Pielles pour une enveloppe de 310 000 €
- Divers travaux de voirie dans le cadre du Plan action voirie, pour un montant de 85 000 €
- Le début du traitement de l'espace public entre la cité et le collège des deux pins pour environ 100 000 € (AP/CP)
- Des travaux de mise en accessibilité de la voirie et en matière de déplacement modes doux, comme la réduction des voies et notamment la création d'une piste cyclable sur le tronçon Maréchal Juin, pour un montant de 310 000 €.

B) Des travaux d'aménagement et d'équipements des espaces publics ainsi que des acquisitions foncières à hauteur de 2,1 M €, comprenant notamment :

- Des acquisitions foncières pour un montant de 200 000 € ;
- Le lancement de l'opération « cœur de ville », projet phare de la nouvelle équipe municipale pour laquelle une enveloppe d'environ 700 000 € est prévue dès 2020 ;
- Une enveloppe de 45 000 € pour la plantation d'arbres dans le cadre du Plan action espaces verts ;

- Le début du réaménagement de l'ancien bâtiment San Remo Pesca en locaux de stockage des services techniques de la ville, pour un montant de 110 000 € sur 2020 (AP/CP) ;
- La poursuite des études liées à la création d'un PEM sur les terrains Exxon-Mobil pour un montant de 50 000 €, largement co-financées par tous les partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, l'agglo et la SNCF ;
- Une enveloppe de 26 000 € allouée aux comités de quartier pour des travaux courants ;
- Divers travaux d'entretien courant de la voirie, des espaces verts, d'amélioration de l'éclairage public pour un montant de 370 000 € ;
- La fin des travaux de la maison pour tous « Désiré Archimbeau » à La Peyrade pour 50 000 € (AP/CP) ;
- La restructuration des archives et les aménagements de la Maison Mathieu à hauteur de 300 000 €
- La réfection d'une partie des toitures de l'école Anatole France et des Terres Blanches, pour 100 000 € ;
- La fin des travaux pour des projets en cours pour environ 150 000€ (Logement gardien Ferrari, travaux Cinémistral, crèche Frontignan, vidéo protection, maison des loisirs créatifs ...).

C) Des opérations courantes d'entretien des bâtiments, de mise en accessibilité, d'achat de matériel, matériel roulant et de mobilier pour 1,8 M € :

- Entretien des bâtiments communaux à hauteur de 540 000 € ;
- Remplacement de matériel roulant à hauteur de 160 000 € ;
- Renouvellement du mobilier et du matériel à hauteur de 300 000 € ;
- Divers travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en accessibilité des bâtiments communaux, pour un montant de 800 000 €.

5.3) Structure et gestion de la dette :

Sont décrits ci-après la position synthétique de l'encours de dette du budget principal de la ville au 1^{er} janvier 2020 et les perspectives pour l'exercice 2020.

- Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2020 :

La dette du budget principal ressort à **28.820.725 €** au 1^{er} janvier 2020 pour un taux actuariel de **1,56 %** et une durée de vie résiduelle moyenne de **11 ans et 9 mois**.

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours dette s'élevait à **26.498.072 €** pour un taux actuariel de **1,89%** et une durée vie résiduelle moyenne de **14 ans et 2 mois**.

Globalement, la situation de la commune s'est améliorée avec taux actuariel en nette baisse et une durée de vie inférieure.

Le contrat signé en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne est à ce jour en phase de mobilisation jusqu'en juillet 2020. La Ville a mobilisé cet encours sur Euribor 1 mois (index en phase de mobilisation). A compter du 30 juin 2020, le contrat sera indexé sur taux fixe (taux de swap CMS/ 6 mois + 0,77%) ou Euribor 3 mois + 0,77% sur une durée de 20 ans. Au 1^{er} janvier 2020, la durée de vie résiduelle affichée correspond à celle de la phase de mobilisation, soit 6 mois. Après retraitement, la durée de vie serait de 12 ans et 7 mois.

Sur l'exercice 2019, la commune a souscrit un contrat auprès de la Société Générale pour 3,3M€ sur taux fixe (0,70%) avec une phase de mobilisation allant jusqu'au 29 mai 2020.

La commune a également remboursé quatre prêts auprès de la CDC pour les refinancés à la Caisse d'Epargne sur taux fixe (0,59 et 0.20%) et pour un montant total de 2.499.999 € dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

Banque	Montant	Date de signature	Date de conso. obligatoire	Durée	Taux payé en phase de mobilisation
Société Générale	3 300 000 €	08/08/2019	29/05/2020	20 ans	E3M + 0,50%
Caisse d'Epargne	1 978 019 €	19/11/2019	04/11/2019	16 ans	TF 0,59%
Caisse d'Epargne	521 980 €	19/11/2019	19/11/2019	4 ans	TF 0,20%
Crédit Coopératif	2 700 000 € Dont 2,2 M€ sur taux fixe et 0,5 m sur taux variable	En cours	Mai 2021	20 ans	TF 0,90% E3M + 0,45%

Le refinancement des contrats Caisse des Dépôts et Consignations auprès de la Caisse d'Epargne permet de réduire la charge financière de plus de 91.000 € sur la durée de vie résiduelle des différents contrats après déduction des pénalités.

Afin de limiter l'impact sur les conditions de financement lié à la crise sanitaire du COVID-19, la ville a avancé la consultation bancaire au mois d'avril pour un montant un montant de 2.700.000 €. Le contrat est en cours de signature.

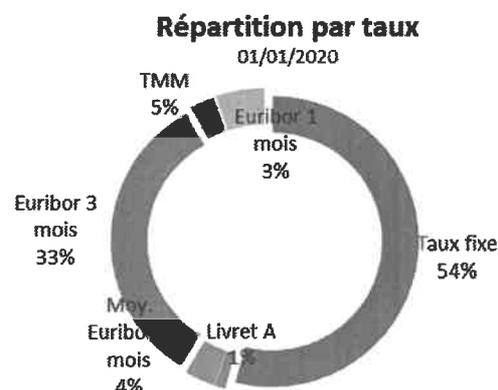
Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours de la commune par type de taux au 1er janvier 2020 :

	Encours au 01/01/2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	15 564 587	54,0%	2,32%	13 ans et 1 mois	21	1A
Taux fixes	15 564 587	54,0%	2,32%	13 ans et 1 mois	21	1A
Livret A	327 093	1,1%	1,96%	1 an et 5 mois	3	1A
Taux monétaires	12 929 045	44,9%	0,66%	10 ans et 4 mois	20	1A
Euribor 3 mois	9 625 007	33,4%	0,66%	11 ans et 11 mois	7	1A
Euribor 1 mois	800 000	2,8%	0,52%	6 mois	1	1A
Moy. Euribor 3 mois	983 040	3,4%	1,44%	14 ans et 8 mois	1	1A
TMM / Eonia	1 520 998	5,3%	0,19%	2 ans et 10 mois	11	1A
Total	28 820 724	100,0%	1,57%	11 ans et 9 mois	44	1A

Le portefeuille de la commune est bien sécurisé avec 54% de taux fixe.

L'encours sur Livret A (taux réglementés) représente 1,1% de la dette du fait du remboursement d'emprunts CDC indexés sur cet index. Le taux du Livret A est à 0,50%

Le reste de l'encours (44,9%) est indexé sur taux monétaires dont 33% sur Euribor 3 mois, 3,4% sur la Moyenne de l'Euribor 3 mois, 5,3% sur de l'Eonia/TMM et 2,8% sur Euribor 1 mois. Cette composante permet à la commune de profiter des taux courts historiquement bas avec un taux actuariel de 0,66% et un faible risque de progression sur le futur exercice.



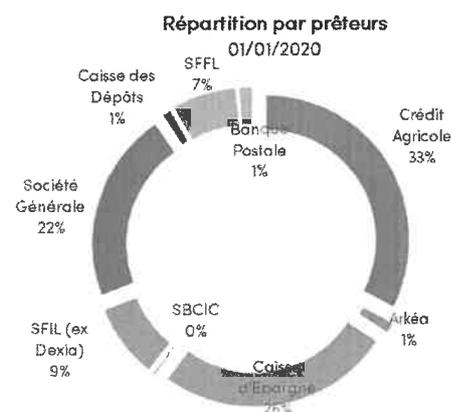
Répartition de l'encours par prêteurs au 1^{er} janvier 2020

La répartition par prêteur permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Ce dernier peut être considéré comme atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette.

L'encours de dette est réparti autour de neuf financeurs. La commune ne présente pas de risque de contrepartie

Lors de ses consultations bancaires, la commune consulte l'intégralité des prêteurs afin de limiter son risque de contrepartie et de profiter de la concurrence entre les différents prêteurs lui permettant d'obtenir les conditions financières les mieux positionnées.

Avec l'amélioration des ratios de la ville ces dernières années, la qualité des réponses et la diversité des prêteurs se sont accrus.



Quasiment tous les prêteurs de la place ont répondu à l'appel d'offre de 2019 et 2020. Ainsi des établissements réputés très sélectifs, comme la Banque Postale, Arkéa (Crédit mutuel) et le crédit coopératif viennent maintenant se rajouter au tour de table et aux partenaires historiques. Ceci permet non seulement de limiter le nombre de contrepartie (en augmentant le nombre de partenaires susceptibles de répondre aux appels d'offres) mais également d'améliorer les conditions de crédits par une mise en concurrence importante compte tenu de la qualité reconnue de signature de la ville.

Perspectives sur l'exercice 2020

A la date de rédaction du ROB, le marché n'anticipe pas de forte hausse de taux courts. Ainsi, les taux variables devraient rester encore en territoire négatif ou proches de zéro (actuellement -0,31% pour l'Euribor 3 mois).

Par ailleurs, les taux longs ont fortement baissé depuis le début de l'année. La Ville devrait emprunter à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

La commune devrait également profiter de la tendance baissière des marges sur les futures consultations.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires pour un montant total de 2,7 M €.

L'emprunt sera réalisé sur une durée de 20 ans, en amortissement trimestriel et linéaire, avec une mobilisation des fonds au 30 décembre 2020. Il se répartira comme suit :

- 2.200.000 € sur taux fixe à 0,90% sur 20 ans ;
- 500.000 € sur Euribor 3 mois + 0,45% sur 20 ans.

Sur ces bases, l'encours de dette du budget principal projeté au 31 décembre 2020 aurait les caractéristiques suivantes :

- Encours prévisionnel : 28.947.859 € ;
- Taux moyen : 1,54% ;
- Durée de vie résiduelle moyenne : 14 ans et 10 mois ;
- Répartition de la dette à taux fixe : 69% ;
- Répartition de la dette à taux variable : 30% ;
- Répartition de la dette à taux réglementé : 1%.

En résumé, afin de faire face aux baisses continues de dotations de l'Etat depuis 6 ans, les finances de la ville ont été gérées avec la plus grande rigueur. De nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité. La bonne gestion financière a permis à la Ville de dégager chaque année de l'épargne et le niveau d'emprunt annuel correspondant à celui du capital remboursé chaque année, Ainsi, notre ville ne s'est pas endettée.

Ce rapport d'orientation budgétaire ainsi que le Budget prévisionnel 2020 qui suivra sont, cette année plus que d'habitude, soumis à des interrogations compte tenu de la crise sanitaire toujours en cours que nous vivons et de ses impacts possibles. La prospective financière dans ce contexte même si elle est largement appuyée d'hypothèses locales, régionales, nationales, sur nos données réelles et sur notre analyse, nous incite à une grande prudence et quelques interrogations.

La commune à travers son budget souhaite répondre présent aux besoins des habitants et du territoire tout en réussissant le difficile équilibre en période de diminution des recettes. Ce débat d'orientation budgétaire et le budget 2020 de transition qui sera voté cette année en suivant restent néanmoins volontaire, ambitieux, dans la continuité et avec les prémices d'une ambition de construire le Frontignan La Peyrade de demain.

Telles sont les données du rapport d'orientations budgétaires 2020 mises au débat par M. le maire.

A l'issue de celui-ci, il sera donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence de ce rapport.

M. le maire ouvre le débat.

M. Prato affirme qu'il est moins optimiste que Michel Arrouy et confirme que pendant ce mandat il y aura de grosses difficultés budgétaires pour les collectivités et qu'il va falloir être très prudent. Les problèmes budgétaires liés la crise du COVID devraient perdurer au moins jusqu'en 2023.

Il souligne qu'à l'avenir il conviendra d'adopter le budget plus tôt. Il précise que la DGFIP réalise des analyses prospectives tout à fait pertinentes.

M. le Maire souligne qu'il y a une volonté de voter le budget plus tôt, ce qui sera fait de manière graduelle.

Il souligne que ce budget 2020 a été fait en grande partie par l'ancienne équipe municipale et que le vrai budget de cette équipe sera celui de 2021. Il rajoute que la Ville a besoin d'entendre un discours positif et réaliste.

En l'absence d'autre intervention, M le maire rappelle les modalités de conclusion de ce débat qui appellent un vote constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire en proposant au conseil de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Abstention : 0

Contre : 0.

Pour : unanimité.

DOSSIER N°7 : Finances : Vote des taux d'imposition 2020.

Délibération n°2020-209

Rapporteur : Caroline SALA

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors du débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal a examiné les grandes orientations financières qui permettent de geler les taux d'imposition 2020 au niveau de ceux de 2019.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux communal de la taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer comme suit, pour l'année 2020, les taux des deux taxes directes locales :

	TAUX 2019	TAUX 2020
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	36,95 %	36,95 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	124.25 %	124.25 %

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

M. Prato prend la parole et indique à M. le Maire après que le vote soit intervenu que le groupe d'opposition souhaiterait s'abstenir finalement.

M. le maire indique qu'une fois le vote effectué il n'est plus possible de voter à nouveau.

M. Prato en prend acte.

DOSSIER N°8 : Finances : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2020.

Délibération n°2020-210

Rapporteur : Caroline SALA

Madame Caroline SALA effectue son exposé avec une présentation PowerPoint.

Comme développé lors du débat d'orientation budgétaire, la loi de finances pour 2020 a été fortement modifiée et reste soumise à l'évolution de la situation sanitaire en France.

Selon les prévisions de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) la contraction du produit intérieur brut (PIB) de l'Hexagone va se situer autour de 11,4% en 2020. La France serait ainsi le 3ème pays le plus impacté par la crise. Bercy table même sur une dette à 120 % du PIB fin 2020. Jamais la France n'a connu de tels chiffres.

Après avoir donné un objectif de 1,3% avant la crise du COVID-19, le gouvernement français prédit une baisse de croissance de 11% en 2020 avant un rebond possible en 2021. Après une inflation à 1,1% en 2019, les prévisions de 2020 seraient aux alentours de 0,4%. Ces éléments conjugués à l'incertitude sanitaire et aux impacts réels sur l'économie font peser un risque important sur l'ensemble de l'économie et sur les finances des collectivités locales en particulier.

L'exécutif garde son cap économique malgré une situation budgétaire toujours plus sombre et des impacts à venir liés à la crise non encore mesurable.

Dans ce contexte et après des années de baisses de dotation de l'Etat, les budgets des collectivités déjà très complexes pour palier le désengagement de l'Etat au niveau local seront encore plus compliqués à projeter. Les dépenses supplémentaires et exceptionnelles liées au COVID-19 conjuguées aux pertes de recettes (droits de place, recettes des crèches, des accueils périscolaires, des droits de mutation, des taxes de séjours ...) font peser sur le budget 2020 un risque important de déséquilibre (avec des dépenses de personnels qui restent stables).

Ceci d'autant que les collectivités locales sont des moteurs de l'activité économique sur le territoire à travers leurs achats et leurs investissements. Ceci est d'autant plus vrai après une crise et un confinement qui ont pu étrangler certaines petites entreprises locales.

La relance passera forcément par le maintien de ce rôle moteur de la ville sur l'économie locale dans un contexte budgétaire très tendu. La commune de Frontignan malgré la situation difficile entend jouer son rôle et prendre sa part de la nécessaire relance de l'économie locale.

La loi de finances 2020 poursuit également le dégrèvement de 100% sur la taxe d'habitation de la résidence principale en 2020 pour environ 80 % des ménages. Ces dégrèvements seront compensés par l'Etat sur la base des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017 soit une perte de 400 000€ de recettes pour la Ville au bénéfice de l'Etat.

Dans ce contexte, la Ville, à travers son budget, continue d'optimiser ses dépenses et ses recettes afin d'assurer le niveau des services qui témoigne d'un véritable choix politique et d'une véritable participation de la ville à la relance dans un contexte fortement contraint.

Depuis 2014, chaque année des décisions gouvernementales ont affecté les finances des collectivités locales. Face à cette situation tendue et à la nécessité de répondre également aux attentes de la population, les efforts de la Ville porteront encore en 2020 sur :

- une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement,
- un maintien des taux de fiscalité et une stabilité des tarifs afin de ne pas impacter le niveau de vie des habitants malgré une inflation en hausse de 1,1% sur 2019 et une projection de 0,4% en 2020,
- une maîtrise du niveau d'endettement de la commune,
- une politique d'investissement de continuité en lien avec les attentes de la population.

Compte tenu de ce contexte, le budget principal 2020 de la Ville est proposé pour un montant global s'équilibrant en dépenses et en recettes à : **50 944 121,87€**

Il se décompose en :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	35 635 780,12 €
Section d'investissement (dépenses et recettes)	15 308 341,75 €

La section de fonctionnement intègre :

	Dépenses	Recettes
Virement à la section d'investissement	2 537 014,00 €	
Excédent de la gestion antérieure		1 700 317,60 €
Crédits nouveaux de l'exercice 2019	33 098 766,12 €	33 935 462,52 €
Soit un équilibre de la section à	35 635 780,12 €	35 635 780,12 €

La section d'investissement intègre :

	Dépenses	Recettes
Résultat d'investissement 2019 reporté	978 974,71 €	
Restes à réaliser de l'exercice 2019	3 296 051,15 €	106 850,04 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		4 168 175,82 €
Virement de la section de fonctionnement		2 537 014,00 €
Propositions nouvelles pour l'exercice 2020	11 033 315,89 €	8 496 301,89 €
,Soit un équilibre de la section à	15 308 341,75 €	15 308 341,75 €

Les différentes recettes de la section de fonctionnement d'un montant global de : 35 635 780,12 €

Elles se décomposent ainsi :

002 - Excédent ordinaire reporté : 1 700 317,60 €

L'inscription budgétaire correspond à l'excédent global de clôture de fonctionnement du budget principal qui a été constaté au compte administratif 2019 (4 868 493,42€), déduction faite de l'affectation en réserves capitalisées en investissement (4 168 325,46€).

013 - Atténuation de charges : 142 000,00 €

Le montant de ce chapitre comprend les indemnités journalières maladies pour le personnel non titulaire remboursées par la CPAM, le reversement de la participation des agents aux "chèques déjeuner", les remboursements sur rémunérations et quelques aides pour certains contrats. A noter une très forte diminution sur les trois dernières années de l'ordre de quasiment 1 000 000 € lié en partie au désengagement de l'Etat et la fin des contrats aidés.

70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 396 299,00 €

L'inscription recouvre les produits de la restauration, des concessions du cimetière, des droits du domaine ainsi que des prestations des services culturels, sportifs ou de loisirs. Recettes stables pour la ville qui là aussi a choisi de ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas les tarifs.

042 - Opérations d'ordre de transfert en section : 325 804,16 €

Ce compte comptabilise les travaux en régie pour un montant de 300 000 € et 25 804,16 € pour la quote-part des subventions d'équipement amortissables transférées au compte de résultat.

73 - Impôts et taxes : 24 675 656,00€

Dont :

Contributions directes : 19 950 000,00 €

La Ville a évalué le produit fiscal des contributions directes pour 2020 en tenant compte de l'état fiscal 1259 fourni par la DGFIP et avec sa décision de maintien des taux au niveau de 2019. A noter que la compensation de l'Etat pour la prise en charge de la taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables sera réalisée au taux de 2017 et non celui de 2019. Cette mesure unilatérale décidée par l'Etat fera perdre à la commune aux alentours de 400 000 € de recettes fiscales.

Attribution de compensation : 2 888 656,00 €

Cette dotation est versée à la commune par Sète agglomération méditerranée au regard du rapport de la CLECT et des compétences transférées. Elle représente le produit de la taxe professionnelle et des compensations afférentes versés en 2002 diminué des charges transférées depuis cette date.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 450 000,00 €

La commune en l'absence d'information précise à ce jour, a choisi de maintenir le montant perçu en 2019 (en diminution d'environ 60 000€ par rapport à 2018).

Divers : 1 387 000,00 €

Dans ce chapitre, s'ajoutent également diverses taxes perçues au profit de la commune : taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires, des droits de place des marchés, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation (ressource très aléatoire et variable d'une année à l'autre notamment en cette année 2020 exceptionnelle).

74 - Dotations de l'Etat : 6 791 512,00 €

Toutes les dotations de l'Etat n'ayant pas encore été toutes notifiées, elles sont évaluées en fonction des dispositions de la loi de finances 2020 comme suit :

* la dotation forfaitaire de fonctionnement	2 400 000,00 €
* la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 290 000,00 €
* la dotation nationale de péréquation	865 000,00 €
* les dotations de compensation - taxes professionnelle, taxe d'habitation et taxe foncière	789 000,00 €
En sus de ces dotations de l'Etat, ce chapitre recouvre diverses inscriptions budgétaires liées à des subventions de fonctionnement et participations de divers organismes publics dont CAF (pour un montant d'environ 1,1 M d'€)	1 447 512,00 €

75 - Autres produits de gestion courante : 403 191,36 €

Ils recouvrent principalement les revenus des immeubles communaux

77 - Produits exceptionnels : 201 000,00 €

Ils recouvrent les remboursements de chèques déjeuners non demandés par les employés et la contrepassation de certains engagements 2019 pour lesquels nous n'avons pas encore reçus les factures.

Quant aux dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de : 35 635 780,11 €

Elles se décomposent ainsi :

011 - Charges à caractère général : 5 660 432,80 €

Le chapitre concerne toutes les dépenses utiles au fonctionnement des services (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures de bureau, contrats de prestations, le petit matériel d'entretien, la maintenance, les primes d'assurance, le transport, les taxes foncières...). Elles sont évaluées en légère diminution par rapport à celles réalisées en 2019 avec cependant une incertitude liée au COVID-19

012 - Charges de personnel et frais assimilés : 19 085 000,00 €

Elles intègrent non seulement l'impact du glissement vieillesse technicité annuel mais également celui, après réorganisation de certains services, de la transformation d'une partie des contrats aidés, soit une augmentation limitée à 1,20% au réel.

65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe notamment :

* le contingent d'incendie versé au SDIS,	1 952 933,61 €
* les annulations des créances irrécouvrables,	60 000,01 €
* la participation au budget du CCAS,	2 100 000,00 €
* la participation au budget de la caisse des écoles,	130 000,00 €
* la participation au budget de l'office de tourisme,	370 000,00 €
* les subventions aux associations,	626 297,70 €
* la participation au SIVOM	513 000,00 €
* les indemnités versées aux élus,	290 000,00 €
* divers (redevances pour licences, postes de secours, cotisations de sécurité sociale, cotisations retraite, EID ...)	228 700,00 €
TOTAL	6 270 931,32

66 - Charges financières : 855 000,00 €

Elles recouvrent notamment :

* les intérêts des emprunts, les intérêts courus non échus 2019 ainsi que les autres dépenses de ce chapitre prévues pour couvrir d'éventuels frais financiers.

67 - Charges exceptionnelles : 276 402,00€

Ce chapitre regroupe principalement les annulations de titres des exercices antérieurs (60 000 €), la subvention prévisionnelle d'équilibre du cinéma (104 000 €), la subvention au budget du port de plaisance pour soutenir les petits métiers de la pêche (15 000 €), des charges pour les jeunes dans le cadre du FDAJ (30 000 €) remboursés à hauteur de 20 000 € par le Conseil Départemental, et les indemnités pour les commerçants pour les pertes d'activités pendant les travaux du BUC6.

68 - Dotations aux provisions : 90 000,00€

Une dotation pour risque et charges afin de couvrir d'éventuelles admissions en non valeurs est provisionnée à hauteur de 30 000 €, des provisions pour capital décès (20 000 €) et pour couvrir des éventuels risques d'indemnités liés au choix de la ville d'être son propre assureur (40 000 €).

042 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 635 000,00 €

La dotation aux amortissements est par nature équivalente au chapitre de recettes d'investissement en 040

023 - Virement à la section d'investissement : 2 537 014,00 €

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement

014 - Atténuation de produits : 226 000,00 €

Il s'agit du prélèvement de l'Etat au titre de la loi SRU.

Concernant la section d'investissement, le montant global des recettes s'élève à : 15 308 341,75 €

021 - Virement de la section de fonctionnement : 2 537 014,00 €

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement.

024 - Produits de cessions d'immobilisations : 3 685,00 €

10 - Dotations, fonds divers et réserves

1068	Excédent capitalisé - réserves facultatives	4 168 175,82 €
10	Recettes en provenance de l'Etat - Reversement à la commune	
	* Le fond de compensation de TVA	450 000,00 €
	* La taxe d'aménagement	210 000,00 €
	TOTAL	660 000,00 €

045 - Opérations pour compte de tiers :

Subventions réseau pluvial en maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Agglomération : **22 236,02 €**

13 – Subventions :

* les subventions d'équipement de l'année à hauteur de :	1 427 616,89 €
* les crédits reportés pour un montant de :	84 614,02 €
* les amendes de police	55 000,00 €
TOTAL	1 567 230,91 €

16 – Emprunts :

* les propositions nouvelles	2 700 000,00 €
* les mouvements de trésorerie sur les emprunts revolving (dépendances=recettes)	3 000 000,00 €
TOTAL	5 700 000,00 €

27 - Autres immobilisations financières :

Elles correspondent aux dépôts et cautionnement remboursés : **25 000,00 €**

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section 635 000 €

Elles correspondent au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section d'investissement, quant à elles, se décomposent comme suit pour un montant global de : 15 308 341,75 €

001 - Résultat d'investissement reporté (déficit) 978 974,71 €

Il s'agit du déficit de la section d'investissement de 2019

16 - Emprunts et dettes assimilées

On y trouve le remboursement du capital des emprunts réparti comme suit :

* le capital de la dette de la Ville pour un montant de :	2 950 000,00 €
* les mouvements sur les emprunts revolving (dépenses=recettes) pour :	3 000 000,00 €
TOTAL	5 950 000,00 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

* les travaux en régie pour :	300 000,00 €
* le transfert de subvention d'équipement au compte de résultat pour :	25 804,16 €
TOTAL	325 804,16 €

Opérations d'investissement

Pour les principales opérations d'investissement nouvelles	4 757 511,73 €
Pour les reports de 2019 d'investissement	3 296 051,15 €
TOTAL	8 053 562,88 €

Elles sont détaillées ci-après :

		REPORT 2019	BP 2020	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	363,20	47 000,00	47 363,20
21	Immobilisations corporelles	659 251,33	206 800,00	866 051,33
27	Autres immobilisations financières	0,00	25 000,00	25 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	18 964,54	0,00	18 964,54
	TOTAL hors opérations	678 579,07	278 800,00	957 379,07
901	Equipement matériel et mobilier	320 180,54	355 000,00	675 180,54
903	Extension du gymnase Ferrari	76 921,16	45 000,00	121 921,16
904	Cinéma aménagement salle	46 335,37	15 000,00	61 335,37
905	Crèche Félicie Ametler	9 833,68	11 000,00	20 833,68
909	Traitement de l'espace entre la cité et le collège des deux pins	0,00	70 000,00	70 000,00
911	Plan d'action espaces verts	52 160,32	45 000,00	97 160,32
912	Voiries et réseaux divers (PAV)	529 510,13	630 000,00	1 159 510,13
914	Bâtiments communaux travaux d'aménagement	46 959,41	77 500,00	124 459,41

915	Travaux d'aménagement bâtiments communaux	143 319,01	530 000,00	673 319,01
916	San Rémo Pesca	109 548,00	110 000,00	219 548,00
917	Aménagement archives et Maison Mathieu Culture	0,00	300 000,00	300 000,00
918	Eclairage public	49 058,95	40 000,00	89 058,95
921	Plan toitures écoles et bâtiments divers	0,00	100 000	100 000
944	Acquisition de matériel roulant	74 497,27	160 000,00	234 497,27
953	Restructuration école des lavandins	156,37	0,00	156,37
958	Boulevard Urbain Central 6 : Célestin Arnaud	23 945,09	2 677,73	26 622,82
969	Salle de l'aire	0,00	25 000,00	25 000,00
968	Maison pour tous La Peyrade	156 695,76	50 000,00	206 695,76
973	Mode doux, accessibilité voirie	0,00	310 000,00	310 000,00
978	Réseau pluvial primaire quartier Pielles	264 642,00	311 358,00	576 000,00
981	Redynamisation du cœur de ville	96 889,30	714 576,00	811 465,30
983	Halte fluviale	25 376,93	0,00	25 376,93
987	Accessibilité bâtiments publics	0,00	20 000,00	20 000,00
988	Accessibilité bâtiments publics travaux mineurs	8 629,62	50 000,00	58 629,62
989	Parking gare de marchandises	244 800,00	400 000,00	644 800,00
991	Conseils de quartiers	15 179,14	26 000,00	41 179,14
992	Aménagement aire stationnement camping-cars	321,00	0,00	321,00
993	Vidéo protection et études centre-ville	126 554,93	11 000,00	137 554,93
994	Pôle d'échange multimodal	104 600,00	44 600,00	149 200,00
996	Maison des loisirs créatifs	11 632,51	5 000,00	16 632,51
998	Rénovation des locaux de la Poste pour services	20 665,01	20 000,00	40 665,01
TOTAL opérations d'investissement		2 627 305,76	4 478 711,73	7 096 183,81
TOTAL GLOBAL hors travaux en régies		3 296 051,15	4 757 511,73	8 053 562,88

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville.

M. le maire ouvre le débat.

Il indique que le budget de la ville pour l'année 2020 est conforme aux orientations du DOB débattu précédemment.

Il rajoute que certaines opérations ont été interrompues et reportées en raison de la crise sanitaire ; comme l'aménagement de l'ancien parking gare de marchandises, l'opération cœur de Ville, le déménagement des archives municipales ou l'aménagement autour du collège des 2 Pins.

En l'absence d'intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 7 (Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration)).

Abstention : 0.

Pour : 28.

M. Prato souligne qu'il convient d'appeler le groupe d'opposition le groupe « Agir pour Frontignan la Peyrade ».

DOSSIER N°9 : Finances : Provision pour créances douteuses.

Délibération n°2020-211)

Rapporteur : Caroline SALA

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) a retenu, dans un principe de prudence, comme dépenses obligatoires, certaines dotations aux provisions.

Dans ce cadre, l'instruction budgétaire et comptable M14, dont le cadre est posé par la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, a permis aux communes d'améliorer leur information budgétaire et financière.

La constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge de celui-ci, et qui se traduira, au final, dans les années futures, par une demande d'admission en non-valeur.

La procédure d'admission en non-valeur laisse la possibilité de recouvrer ces sommes dans l'éventualité d'un paiement.

Conformément à la réglementation, une provision doit être constituée par délibération du conseil municipal lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité, à partir d'informations communiquées par le comptable.

Cette provision, prévue au budget municipal 2020 comme c'est le cas pour chaque budget, doit par ailleurs faire l'objet d'une décision expresse du conseil municipal.

Aussi, en accord avec le comptable et à sa demande expresse, il est proposé au conseil municipal :

- De constituer, une telle provision au regard des montants proposés par le passé en admissions en non-valeur pour un montant de 30 000€.
- D'autoriser M. le Maire ou Mme l'adjointe aux finances, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°10 : Finances : Provision pour risques et charges de fonctionnement courant.

Délibération n°2020-212)

Rapporteur : Caroline SALA

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

En vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M14 évoquée précédemment, les collectivités doivent donc comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable à venir.

La Ville a décidé, à partir du 1^{er} janvier 2019, de devenir son propre assureur et de ne plus payer une assurance statutaire pour le capital décès et les frais de soins liés aux accidents de travail - maladies professionnelles.

Afin de couvrir ces risques et de ne pas faire supporter sur un seul exercice les charges qui en découleraient, il est proposé de constituer des provisions pour risques et charges dans les conditions suivantes :

- capital décès : 20.000 euros ;
- frais de médicaments : 40.000 euros.

Ces provisions, qui ne sont pas assimilables à la reconnaissance d'une charge certaine mais probable, seront comptabilisées au compte 6815 « dotations pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Cette provision, prévue au budget municipal 2020, doit par ailleurs faire l'objet d'une décision expresse du conseil municipal.

Aussi, en accord avec le comptable et à sa demande expresse, il est proposé au conseil municipal :

- De constituer, une telle provision pour un montant de 60 000€.
- D'autoriser M. le Maire ou Mme l'adjointe aux finances, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

- Contre : 0 ;
- Abstention : 0 ;
- Pour : unanimité.

DOSSIER N°11 : Finances : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Délibération n°2020-213

Rapporteur : Caroline SALA

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors de précédentes séances et dans le cadre de sa politique d'investissement, le conseil municipal a adopté des autorisations de programme et des crédits de paiements.

Certains de ces programmes doivent faire l'objet d'ajustements ou de révisions pour tenir compte du rythme de réalisation ou des sujétions techniques apparues en cours d'opérations et retracées ci-après et qui demeureront annexées aux présentes.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement présentés et jointes en annexes.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

- Contre : 0 ;
- Abstentions : 7 (Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).
- Pour : 28.

M. Prato indique à M. Le Maire qu'il est possible d'appeler l'opposition « Agir » plutôt que d'utiliser la dénomination plus longue « Agir pour Frontignan la Peyrade ».

M. le Maire en convient et en prend acte.

DOSSIER N°12 : Infrastructure : Traitement de l'espace public entre la Cité Calmette et le collège les 2 Pins : création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Délibération n°2020-214)

Rapporteur : Caroline SALA

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de la mise en place de son programme pluriannuel d'investissement, la commune de Frontignan a prévu la réalisation de travaux de réaménagement du parvis du collège des 2 Pins situé rue Maurice Clavel.

Situé en zone prioritaire, le collège accueille 600 élèves.

Le fonctionnement de l'espace que constitue ce parvis, peu organisé, est source de conflits d'autant plus que la présence d'un transformateur ajoute à cette situation, des problèmes de sécurité et déqualifie l'espace en termes d'aménagement.

L'objectif de ce projet est de réorganiser cet espace afin de gérer l'ensemble des flux générés par le collège et de lui redonner une cohérence au sein du quartier. Pour ce faire, le transformateur existant sur ce site devra être déplacé à proximité (dans l'emprise du projet).

Le montant de cette opération comprenant les études de maîtrise d'œuvre et les travaux est estimé à 385 000 € TTC.

Ces travaux devant s'exécuter sur deux exercices, il convient de mettre en place une autorisation de programme avec des crédits de paiement comme décrit ci-après dans le tableau annexe.
Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la mise en place de cette autorisation de programme et de crédits de paiement correspondants.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'intervention, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;
Abstention : 0 ;
Pour : unanimité.

DOSSIER N°13 : Finances : Budget annexe du Port de plaisance de la Ville – Compte administratif exercice 2019.

Délibération n°2020-215)

Rapporteur : Jean-Louis MOLTO

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Il indique qu'il va faire une présentation rapide, le document ayant été envoyé aux élus qui l'ont en leur possession.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du Port de Plaisance, arrêté aux montants suivants :

	REALISE		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	
Section d'exploitation	1 525 283,35	1 682 924,47	157 641,12
Section d'investissement	101 386,92	309 542,51	208 155,59

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

CHAP	EXPLOITATION	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
011	Charges à caractère général	854 450	779 099,35
012	Charges de personnel	595 000,00	561 527,71
023	Virement section d'invest	0	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00	95 589,63
65	Autres charges courantes	10 000,00	4 486,96
66	Charges financières	3 000,00	1 286,55
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 293,15
68	Dotation aux provisions	0,00	0,00
69	Impôts sur bénéfices	80 000,00	80 000,00
	TOTAL	1 647 450,00	1 525 283,35

RECETTES

CHAP	EXPLOITATION	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
002	Excédents antérieurs reportés	158 445,25	158 445,25
013	Atténuations de charges	13 400,00	35 220,49
042	Opérations d'ordre entre sections	18 700,00	18 679,85
70	Ventes produits, prestations de services	1 353 404,75	1 368 888,49
74	Subvention d'exploitation	20 000,00	11 025,59
75	Autres produits de gestion courante	28 500,00	20 106,83
77	Produits exceptionnels	0,00	70 557,97
78	Reprises sur amortissements et provisions	55 000,00	0,00
	TOTAL	1 647 450,00	1 682 924,47

Résultat annuel d'exploitation	-804,13
Résultat d'exploitation avec reprise du solde antérieur	157 641,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
040	Opérations d'ordre entre sections	18 700,00	18 679,85
041	Opérations patrimoniales	0,00	22 750,00
16	Emprunts	11 000,00	10 435,59
21	Immobilisations corporelles	142 800,00	38 505,75
23	Immobilisations en cours	104 502,88	11 015,73
	TOTAL	277 002,88	101 386,92

RECETTES

CHAP	INVESTISSEMENT	PREVISIONS TOTALES	TOTAL REALISATIONS
001	Excédent antérieur reporté	191 202,88	191 202,88
040	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00	95 589,63
041	Opérations patrimoniales	0,00	22 750,00
13	Subventions d'investissement département	0,00	0,00
	TOTAL	291 202,88	309 542,51
Résultat annuel d'investissement		16 952,71	
Résultat d'investissement avec reprise du solde antérieur		208 155,59	
Résultat global annuel		16 148,58	
Résultat global cumulé		365 796,71	

M. le maire ouvre le débat.

Il indique qu'il s'agit d'un budget plus petit que celui de la Ville mais qui concerne un équipement essentiel pour la Ville avec des investissements très importants à partir de cette année.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 (groupe « Agir » : Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Pour : 28.

DOSSIER N°14 : Finances : Budget annexe du Port de plaisance – Approbation du compte de gestion 2019.

Délibération n°2020-216)

Rapporteur : Jean-Louis MOLTO

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Après avoir examiné le compte administratif 2019, il convient de statuer sur le compte de gestion 2019 du budget annexe du Port de plaisance établi par le trésorier municipal.

Celui-ci a repris dans les écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2018 ainsi que les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	REALISE	
	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	1 525 283,35	1 682 924,47
Excédent d'exploitation	157 641,12	
SECTION D'INVESTISSEMENT	101 386,92	309 542,51
Excédent d'investissement	208 155,59	

Les résultats de l'exercice 2019 inscrits sur le tableau général du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif 2019, il est proposé au conseil municipal d'adopter sans réserve le compte de gestion du trésorier municipal.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°15 : Finances : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget annexe du Port de plaisance.

Délibération n°2020-217)

Rapporteur : Jean-Louis MOLTO

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Pour permettre au débat d'orientation budgétaire de s'instaurer, il sera d'abord procédé à une analyse rapide des masses budgétaires relatives à la gestion 2019 du budget annexe du port de plaisance.

I – ANALYSE DE LA GESTION 2019 :

I – 1 -SECTION D'EXPLOITATION :

Montant du budget primitif	1 710 791 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	1 682 924 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice	1 525 283 €
Résultat net pour l'exercice 2019	-804 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	157 641 €

I – 2 SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant du budget primitif	2 036 156 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	309 543 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice	101 387 €
Résultat net pour l'exercice 2019	16 953 €
Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	208 156 €

Résultat global de la gestion 2019 sans reprise des soldes antérieurs	
Exploitation	-804 €
Investissement	16 953 €
TOTAL	16 149 €
Résultat global de la gestion 2019 avec reprise des soldes antérieurs	
Exploitation	157 641 €
Investissement	208 156 €
TOTAL	365 797 €

Fort de ces éléments, le conseil municipal peut dégager des perspectives pour 2020.

II - PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020 POUR LE PORT DE PLAISANCE

Il ne sera pas rappelé le contexte national dans lequel évoluent les collectivités avec la crise sanitaire du COVID 19 dont les effets en matière de ralentissement économique pourraient se ressentir sur l'activité de la plaisance.

Toutefois, la bonne gestion technique et financière de cet équipement portuaire permet d'engager le développement et la modernisation du port afin de répondre aux attentes des plaisanciers.

Le projet de modernisation et de restructuration du port a pour objectif d'une part, d'augmenter sa capacité d'accueil en proposant une centaine de postes d'accostage supplémentaires, et d'autre part, de proposer des services de qualité en tenant compte des attentes et comportements des clientèles touristiques. A ce jour, le port fait face à un manque chronique de postes d'accostages disponibles, se traduisant par des listes d'attentes importantes et fiables, pour laquelle on comptabilise environ 320 renouvellements en 2019.

A ce jour, toutes les études sont terminées et validées. Le projet est finalisé et a obtenu le 8 juin 2020 du Préfet de l'Hérault les autorisations réglementaires préalables, ce qui a permis d'engager la phase de consultation des entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux. Il permettra de répondre à la fois aux besoins en postes d'accostages mais également à la demande de services nouveaux de la part des utilisateurs.

Le coût total prévisionnel de ces travaux, tel qu'estimé à ce jour hors études, s'élèvera à environ 4.980.000 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles comprises). Les subventions prévues seront de l'ordre de 950 000 € principalement par le département et la région. L'investissement sera réalisé sous forme d'AP/CP et les travaux seront réalisés sur plusieurs exercices de 2020 à 2023.

La présence massive de la *Pina nobilis* dans les bassins du port a retardé le lancement des travaux et a conduit la régie Frontignan Plaisance à présenter un dossier de demande de dérogation à espèces protégées auprès du Conseil National de la Protection de la Nature et à prévoir ainsi des mesures compensatoires consistant à déplacer 16 individus impactés directement par les travaux et assurer leurs suivis scientifiques pendant les 10 années qui suivent.

Ces travaux se concrétiseront dans un premier temps par l'aménagement de l'avant-port et la création d'une cinquantaine de postes d'accostages dédiés aux escales et aux acteurs professionnels du nautisme locaux, puis, par le dragage des bassins du port afin de retrouver les profondeurs nécessaires à la navigation en toute sécurité et, enfin, par le réaménagement des bassins et le remplacement des pontons vieillissant pour augmenter la capacité du port de 100 postes d'accostage environ.

Ces travaux seront complétés, dans un second temps, par l'affermissement des tranches optionnelles : l'aménagement de sanitaires à destination des plaisanciers et l'aménagement d'un système de liaison entre les deux rives du port de plaisance.

Au regard des prescriptions résultant des autorisations réglementaires obtenues, les travaux débiteront à l'automne 2020 avec des périodes imposées par les services de l'Etat (de janvier à avril et d'octobre à décembre).

La traduction de ce projet se retrouve dans la section d'investissement du débat d'orientation budgétaire 2020.

SECTION D'EXPLOITATION

<u>RECETTES</u>		
CHAPITRE 70	Travaux, prestations de service, vente de marchandises et locations	1 417 150 €
CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	10 000 €
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	20 300 €
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	75 000 €
CHAPITRE 002	Excédents antérieurs reportés	157 641 €
CHAPITRE 042	Opérations entre sections (quote-part des subventions d'investissement virée)	18 700 €
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	12 000 €
TOTAL PROVISoire		1 710 791 €

DEPENSES		
CHAPITRE 011	Charges à caractère général (dont CET et taxes foncières)	844 291 €
CHAPITRE 012	Charges de personnel	605 000 €
CHAPITRE 65	Autres charges courantes	15 000 €
CHAPITRE 66	Charges financières	6 500 €
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	62 000 €
CHAPITRE 69	Impôts sur les bénéfices	50 000 €
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	28 000 €
CHAPITRE 042	Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre entre section)	100 000 €
TOTAL PROVISoire		1 710 791 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (avec reports)

RECETTES		
CHAPITRE 001	Excédent antérieur reporté	208 156 €
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	28 000 €
CHAPITRE 040	Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre entre section)	100 000 €
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilés	1 700 000 €
TOTAL PROVISoire		2 036 156 €

DEPENSES		
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre entre sections (quote-part des subventions d'investissement)	18 700 €
CHAPITRE 16	Emprunts	12 000 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	137 100 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 868 356 €
TOTAL PROVISoire		2 036 156 €

Telles sont les orientations budgétaires 2020 arrêtées à ce jour par l'exécutif et mises en débat. A l'issue de celui-ci, il sera proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 et de l'existence de ce rapport.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'intervention, M le maire rappelle les nouvelles modalités de conclusion de ce débat, qui appelle un vote constatant la tenue du débat. Il propose donc au conseil de voter en prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence de ce rapport qui a fait l'objet de l'exposé.

Abstention : 0

Contre : 0.

Pour : unanimité.

DOSSIER N°16 : Finances : Budget annexe du Port de plaisance – Budget primitif 2020.

Délibération n°2020-218)

Rapporteur : Jean-Louis MOLTO

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le port de Frontignan, créé en 1982, est géré depuis 1996 en régie directe à autonomie financière par la commune de Frontignan la Peyrade.

Cette infrastructure est considérée parmi les plus performantes du littoral occitan, que ce soit en termes de services ou en termes de respect de l'environnement.

Le port de plaisance de Frontignan, conçu comme un équipement structurant, permet de dynamiser une partie du littoral occitan autour d'une gamme étendue d'activités touristiques et de loisirs.

Chaque année, et particulièrement en saison, c'est plus d'un millier de navires de plaisance qui sont accueillis.

Aujourd'hui, ces infrastructures ne répondent plus pleinement aux exigences de la plaisance moderne et ne permettent pas aux pouvoirs publics de relever les challenges particulièrement bien identifiés dans le Plan littoral 21.

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la commune de Frontignan a l'ambition de restructurer et moderniser son port de plaisance en augmentant d'une part sa capacité d'accueil par une centaine de postes d'accostage à l'année supplémentaires, et d'autre part, en proposant des services de qualité en tenant compte des attentes et comportements des clientèles touristiques.

Cette opération consiste, grâce à un effort de d'optimisation et une meilleure organisation du port, à augmenter la capacité d'accueil du port de plaisance passant ainsi de 603 postes d'accostage à 750 postes environ.

Le coût total prévisionnel de ces travaux, au stade des études du projet actuel, hors études, s'élève à 4 660 743 €

Tranche ferme, hors option et prestation supplémentaire	4 026 883 €
Prestations supplémentaires (platelages)	190 500 €
Tranche optionnelle 1 (sanitaires)	165 860 €
Tranche optionnelle 2 (liaison rive Ouest/Est)	277 500 €

L'investissement sera réalisé sous forme d'AC/CP et les travaux seront réalisés sur plusieurs exercices : 4 150 000 €

2020	1 700 000 €
2021	1 450 000 €
2022	950 000 €
2023	50 000 €

Les tranches optionnelles seront affermées en fonction des possibilités budgétaires de la régie du port et au regard des subventions obtenues par le Département, la Région et l'État.

Estimation des subventions prévues : 950 000€

Etat / Région (Plan Littoral 21)	600 000 €
Département	300 000 €
Autres potentielles (Sète Agglopoie)	50 000 €

Estimation des recettes supplémentaires prévues liés aux nouveaux anneaux à terme : 235 000€

2021	85 000 €
2022	115 000 €
2023	235 000 €

La traduction de ce projet se retrouve dans les sections d'investissement et de fonctionnement du budget 2020 du Port de Plaisance.

Budget 2020

Compte tenu de ce contexte, le budget annexe 2020 du port de plaisance est proposé pour un montant global s'équilibrant en dépenses et en recettes à : **3.746.946.71 €**

Il se décompose en 2 sections, l'exploitation et l'investissement.

Chapitres	EXPLOITATION	CA 2019	Evolution en % / CA 2018	BP 2020
-	TOTAL DEPENSES	1 525 283,35 €	-9,14%	1 710 791,12 €
O11	Charges à caractère général	779 099,35 €	1,98%	844 291,12 €
O12	Charges de personnels	561 527,71 €	2,20%	605 000,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00%	28 000,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 589,63 €	-3,12%	100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 486,96 €	256,04%	15 000,00 €
66	Charges financières	1 286,55 €	-31,63%	6 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 293,15 €	-97,41%	62 000,00 €
69	Impôts sur les bénéfices	80 000,00 €	128,57%	50 000,00 €
-	TOTAL RECETTES	1 682 924,47 €	-8,39%	1 710 791,12 €

001	Excédent antérieur reporté	158 445,25 €	4,68%	157 641,12 €
013	Atténuations de charges	35 220,49 €	118,04%	12 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 679,85 €	-19,36%	18 700,00 €
70	Produits de services et ventes diverses	1 368 888,49 €	0,00%	1 417 150,00 €
74	Dotations, subventions et participations	11 025,59 €	0,00%	10 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 106,83 €	-75,21%	20 300,00 €
77	Produits exceptionnels	70 557,97 €	37,29%	75 000,00 €

Chapitres	INVESTISSEMENT	CA 2019	Evolution en % / CA 2018	BP 2020
-	TOTAL DEPENSES	101 386,92 €	129,72%	2 036 155,59 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 679,85 €	-19,36%	18 700,00 €
041	Opérations patrimoniales	22 750,00 €	0,00%	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 435,59 €	6,04%	12 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	38 505,75 €	874,94%	137 100,00 €
23	Immobilisation en cours	11 015,73 €	53,42%	1 868 355,59 €
-	TOTAL RECETTES	309 542,51 €	31,53%	2 036 155,59 €
001	Résultat reporté d'investissement	191 202,88 €	41,31%	208 155,59 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00%	28 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 589,63 €	-3,12%	100 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	22 750,00 €	0,00%	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	-100,00%	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00%	1 700 000,00 €

Détails des principales dépenses d'investissement (hors projet de requalification portuaire) :

	<u>137 100,00 €</u>
Réhabilitation du hangar technique (bureau)	100 000,00 €
Installation d'une webcam	4 500,00 €
Matériel informatique	1 500,00 €
Réalisation d'un pont wifi entre les 2 capitaineries	3 100,00 €
Remplacement d'un moteur in bord	8 000,00 €
Mise en conformité de la station carburant	20 000,00 €

Détails des principales dépenses d'investissement (liées au projet) 1 868 356 € : 1 868 355,69 €

Investigations géotechniques	75 000,00 €
Tranche n°1 projet de requalification portuaire	1 700 000,00 €
Divers travaux liés aux projets reports de 2019	93 355,69 €

Les dispositions tarifaires 2020 :

Concernant les tarifs 2020, une augmentation de 1% est prévue sur toutes les prestations, ventes, locations et services sauf :

- l'inscription sur les listes d'attente
- le droit d'usage sur les badges électroniques
- l'achat d'un badge électronique d'accès à la cale de mise à l'eau

Le loyer de la SARL Sud Yachting qui se rapporte à l'indice INSEE de la construction +0,75% en 2020

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 du port de plaisance de Frontignan

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence de remarque, il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 (Groupe « Agir » : Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Pour : 28.

DOSSIER N°17 : Plaisance : Projet de modernisation et de restructuration du Port de plaisance : création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Délibération n°2020-219)

Rapporteur : Jean-Louis MOLTO

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Cette opération consiste à restructurer et moderniser le port de plaisance et à augmenter la capacité d'accueil en passant ainsi de 603 postes d'accostages à 750 postes.

Grâce à cette centaine de postes d'accostages à l'année supplémentaires, le port pourra mieux répondre aux demandes des plaisanciers sur liste d'attente mais également pourra proposer des services de qualité en tenant compte des attentes et comportements des clientèles touristiques.

Ces travaux se concrétiseront par l'aménagement de l'avant-port et la création d'une cinquantaine de postes d'accostages dédiés aux escales et aux acteurs professionnels du nautisme locaux, puis, par le dragage des bassins du port afin de retrouver les profondeurs nécessaires à la navigation en toute sécurité et, enfin, par le réaménagement des bassins et le remplacement des pontons vieillissants pour augmenter la capacité du port de 100 postes d'accostage environ.

A ce jour, toutes les études sont terminées, les autorisations réglementaires obtenues et le projet en phase de consultation des entreprises.

Le début des travaux interviendra à l'automne 2020 en raison des périodes de travaux imposées par les services de l'Etat (de janvier à avril et octobre à décembre). Ils devraient se dérouler sur 3 ans pour la tranche ferme et pour un montant prévisionnel de 4 980 000 € TTC.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la mise en place de cette autorisation de programme et crédits de paiement correspondants, dont le tableau est joint en annexe.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence de remarque, il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 (Groupe « Agir » : Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Pour : 28.

DOSSIER N°18 : Administration générale : Création des commissions municipales et élections de leurs membres.

Délibération n°2020-220

Rapporteur : Michel ARROUY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal peut décider de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Il est proposé au conseil municipal de créer ces commissions en fixant leurs compétences consultatives respectives, leur composition, puis, de procéder à la désignation de leurs membres.

Pour ce qui concerne les compétences respectives de ces commissions : il est proposé au conseil de créer une commission portant chacune sur les problématiques suivantes :

- Education/ Affaires sociales/ Politique de la ville/ Jeunesse/ Culture/ Festivités/ Sports ;
- Urbanisme-aménagement/ Transition écologique/ Cadre de vie/ Economie-Commerce/ Tourisme/ Plaisance ;
- Finances/ Ressources humaines/ Administration générale ;
- Démocratie participative et Proximité.

Pour ce qui concerne la composition de chacune de ces commissions : il est proposé au conseil de fixer à 9 le nombre de membres les composants en sus du Maire, Président de droit, permettant, selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

Ces désignations interviendront selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, et comme prévu par l'article L 262 du code électoral, si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pour ce qui concerne la désignation de leurs membres : il est rappelé que l'article L 2121-21 prévoit que le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour des désignations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, ce qui n'est pas le cas des commissions consultatives créées dans ce cadre.

M. le maire ouvre le débat.

M. le Maire demande, en 1er lieu, si tous les élus sont favorables pour voter à main levée.

M. le Maire constate qu'à l'unanimité tous les élus décident de procéder par un vote à main levée.

Ensuite, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la création de ces 4 commissions, en fixant leurs compétences consultatives respectives sur les problématiques suivantes :

- Education/ Affaires sociales/ Politique de la ville/ Jeunesse/ Culture/ Festivités/ Sports ;
- Urbanisme-aménagement/ Transition écologique/ Cadre de vie/ Economie-Commerce/ Tourisme/ Plaisance ;
- Finances/ Ressources humaines/ Administration générale ;
- Démocratie participative et Proximité.

Le conseil municipal décide ensuite, à l'unanimité, de fixer à 9 le nombre de membres les composant en sus du Maire, Président de droit.

Concernant leur composition, il procède au recueil des candidatures. Une seule liste commune reflétant l'expression pluraliste des élus au sein du conseil se déclare. Le conseil municipal en prend acte. Sont élus respectivement :

Pour la commission : « Education/ Affaires sociales/ Politique de la ville/ Jeunesse/ Culture/ Festivités/ Sports » :

Claudie Minguez
Chantal Carrion
Caroline Suné
Valérie Maillard
Fabien Nébot
Georges Moureaux
Béatrice Buj
Youcef El Am
Pour le groupe « Agir » : Dominique Patte

Pour la commission « Urbanisme-aménagement/ Transition écologique/ Cadre de vie/ Economie-Commerce/ Tourisme/ Plaisance » :

Frédéric Aloy
Olivier Laurent
Eric Bringuier
Kelvine Gouvernayre
Patrick Bourmond
Jean-Louis Molto
Yannie Coquery
Jean-Louis Patry
Pour le groupe « Agir » : Claude Combes

Pour la commission : « Finances/ Ressources humaines/ Administration générale » :

Max Savy
Caroline Sala
Renée Duranton-Portelli
Jean-Louis Molto
Kelvine Gouvernayre
Chantal Carrion
Georges Forner
Olivier Laurent
Pour le groupe « Agir » : Gérard Prato

Pour la commission « Démocratie participative et Proximité » :

Loïc Linarès
Nathalie Glaude
Nancy Subitani
Jean-Louis Bonneric
Isabel Vila Verde Fiuza
David Jardon
Sophie Cwick
Fabien Nébot
Pour le groupe « Agir » : Olivier Rongier

M. le maire précise qu'il a souhaité par rapport au précédent mandant ne faire que 4 commissions avec des contenus élargis et transversaux au lieu de 7 afin de permettre un travail plus efficace et resserré.

M. le maire affirme qu'il n'est toutefois pas défavorable au fait que les 3 membres de l'opposition non membres d'une commission puissent être présent à ces commissions mais sans voix délibérative.

M. Ardinat aurait préféré un nombre plus élevé, 10 par exemple, au sein des commissions ce qui aurait permis à l'opposition d'avoir un élu supplémentaire et qu'ils puissent être tous membre d'une commission.

M. le maire souligne qu'il s'agit de son point de vue et qu'il est ouvert au dialogue avec les membres de l'opposition qui sont représentés dans toutes les commissions.

M. Prato demande si les 3 membres de l'opposition non membre pourront être des « électrons libres » sur les autres commissions.

M. le maire réaffirme qu'il est un homme de dialogue et ne s'y opposera pas mais indique à M. Prato qu'il faudra l'organiser et, pour cela, il indique qu'ils se verront.

M. Ardinat souligne que les commissions 1 et 2 sont très importantes par rapport au rôle de la commission 4.

M. le maire invite M. Ardinat à lire son programme sur les questions relatives à la démocratie participative et à la citoyenneté (conseil de quartiers, budgets participatifs etc).
Il rajoute que M. Olivier Rongier risque même d'avoir beaucoup de travail.

M. Prato relève la question des horaires de tenue de ces commissions

M. le maire indique que ces réunions auront lieu le plus possible après 18h00, car beaucoup d'élus autour de cette table travaillent.

DOSSIER N°19 : Administration générale : Désignation des représentants du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs.

Délibération n°2020-221)

Rapporteur : Michel ARROUY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La commune étant membre de divers organismes extérieurs ou établissements publics, le conseil municipal doit, en complément des désignations effectuées le 10 juillet dernier, désigner ses représentants auprès d'autres organismes extérieurs en application de leurs statuts et de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Il s'agira de scrutins uninominaux pour lesquels

M. le maire propose au conseil municipal de voter à main levée sur l'ensemble de ces points, et il est constaté expressément une unanimité à cette fin.

Les organismes et les postes à pourvoir sont les suivants :

- **Pour le LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVE MAURICE CLAVEL :**
Il s'agit de 6 délégués à élire individuellement.

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- **Michel ARROUY**
- **Claudie MINGUEZ**
- **Georges MOUREAUX**
- **Youcef EL AMRI**
- **Nathalie GLAUDE**
- **Valérie MAILLARD**

Vote : unanimité

- **Pour le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LES DEUX PINS :**
3 délégués à élire individuellement

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- **Georges MOUREAUX**
- **Youcef EL AMRI**
- **Nathalie GLAUDE**

Vote : unanimité

• **Pour le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR :**

2 délégués à élire individuellement.

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- **Georges MOUREAUX**
- **Youcef EL AMRI**

Vote : unanimité

Il est ensuite procédé au vote et la liste de candidats ci-dessus est désignée expressément, à l'unanimité. (ou à l'unanimité des suffrages exprimés s'il y a des abstentions)

• **Pour les CONSEIL D'ECOLES :**

Il est proposé de désigner un représentant pour les conseils d'école. Le conseiller municipal dont la désignation est soumise au conseil est : **Claudie MINGUEZ**

Vote : unanimité

• **Pour la COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINERATION DES DECHETS NON DANGEREUX DE THAU AGGLO :** 1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant.

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- En tant que titulaire : **M. Loïc LINARES**
- En tant que suppléant : **M. Olivier LAURENT**

Vote : unanimité

• **Pour la COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU DEPOT D'HYDROCARBURES GDH DE FRONTIGNAN :** 1 représentant titulaire + 1 suppléant

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- En tant que titulaire : **Michel ARROUY**
- En tant que suppléant : **Olivier LAURENT**

Vote : unanimité

• **Pour la COMMISSION DE SUIVI DE SITE D'ELIMINATION DES DECHETS – Sté SCORI :**

1 représentant titulaire + 1 suppléant

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- En tant que titulaire : **Michel ARROUY**
- En tant que suppléant : **Olivier LAURENT**

Vote : unanimité

• **Pour la COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

-. Un représentant suppléant : **Jean-Louis MOLTO**

(le représentant titulaire ayant déjà été désigné lors du dernier conseil municipal, en la personne de Mme Sala)

Vote : unanimité

- **Pour HERAULT ENERGIES** : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à élire individuellement.

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- Délégué titulaire : **Olivier LAURENT**
- Délégué suppléant : **Jean-Louis PATRY**

Vote : unanimité

DOSSIER N°20 : Administration générale : Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Délibération n°2020-222)

Rapporteur : Michel ARROUY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal s'est prononcé sur les modalités de dépôt des listes de candidature pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres permanente de la Ville.

La composition de la CAO est calquée sur celle de la commission prévue par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales compétente en matière de délégations de services publics et suit le même régime juridique. Cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus en son sein par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour mémoire, le conseil municipal avait décidé que :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants
- les listes pourront être, soit communiquées à M. le maire, par un simple dépôt contre récépissé auprès de la direction de l'administration générale, Hôtel de Ville, jusqu'au jour de la séance en question, 17h15, soit déposées sur le bureau du maire, président de séance, à l'appel du point de l'ordre du jour relatif à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Les listes de candidats, sont invitées à se faire connaître.

En cas de constitution d'une seule liste respectant strictement la représentation proportionnelle au plus fort reste, il sera pris acte des nominations.

Une seule liste est constituée :

Michel Arrouy, président.

Les titulaires à élire :

Max SAVY

Claudie MINGUEZ

Eric BRINGUIER

Jean-Louis PATRY

Pour le groupe « Agir »: Olivier RONGIER

Les suppléants à élire :

Patrick BOURMOND
Olivier LAURENT
Yannie COQUERY
Jean-Louis MOLTO
Pour le groupe « Agir »: Claude COMBES

Le Conseil municipal prend acte de cette composition de la CAO.

Sont donc élus membres de la CAO :

Pour les titulaires :

Max SAVY
Claudie MINGUEZ
Eric BRINGUIER
Jean-Louis PATRY
Olivier RONGIER

Pour les suppléants :

Patrick BOURMOND
Olivier LAURENT
Yannie COQUERY
Jean-Louis MOLTO
Claude COMBES

DOSSIER N°21 : Administration générale : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Délibération n°2020-223)

Rapporteur : Michel ARROUY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

L'article L 1650 du code général des impôts prévoit qu'il doit être institué, dans chaque commune de plus de 2 000 habitants, une commission communale des impôts directs composée, outre le maire ou l'adjoint délégué, président, de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Ces membres doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de ladite commission.

Le mandat de ces commissaires ayant pris fin avec le renouvellement général du conseil municipal, la Ville doit proposer à M. le directeur départemental des finances publiques une liste de seize membres titulaires et une liste de 16 membres suppléants sur lesquelles ce dernier choisira les 8 titulaires et les 8 suppléants appelés à siéger dans cette commission.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la liste des contribuables suivants à proposer à M. le directeur départemental des finances publiques :

1. M. Marcel Barbier
2. M. André Bel
3. M. André Coulet
4. M. Alain Bonafoux
5. M. Claude Soutadé
6. M. Lucien Tremelat
7. M. Didier Duquenoy
8. Mme Françoise Adelino
9. Mme Claude Léon
10. M. Michel Granier
11. M. Gérard Arnal
12. Mme Simone Tant
13. Mme Pascale Gregogna
14. M. Michel Sala
15. Mme Arlette Alcouffa
16. Mme Sophie Allibert

17. Mme Josiane Arnold
18. Mme Nadia Boutouba
19. M. Dominique Coquery
20. Mme Esther Cubédo
21. M. Sylvio Cuciniello
22. M. Mathieu Hernandez
23. Mme Rhariba Kaoui
24. Mme Jacqueline Licalsi
25. Mme Martine Malpièce
26. M. Alain Mauran
27. Mme Marion Mazel
28. Mme Viviane Olivan
29. M. Catherine Caldichoury
30. Mme Yannic Sabatier
31. Jean-Pierre Guillamon
32. Guilhem Audran

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 (Groupe « Agir » : Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Pour : 28 (unanimité des suffrages exprimés).

DOSSIER N°22 : Tourisme – économie – plaisance : Désignation des représentants au sein du conseil d'exploitation de Frontignan plaisance.

Délibération n°2020-224)

Rapporteur : Michel ARROUY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville de Frontignan a mis en place le 1^{er} juin 2012 une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du port de plaisance, « *Frontignan Plaisance* ».

Il est rappelé qu'elle est administrée, dans le respect des compétences propres du conseil municipal et du maire, par un conseil d'exploitation composé d'une part, de 5 membres issus du conseil municipal et, d'autre part, d'une personne de chacune des catégories prévues par les statuts, issues des structures de soutien au développement touristique, des ports de plaisance ou de l'aménagement du territoire.

Le mandat de ces membres étant lié au mandat de l'assemblée qui les a désignés, il est nécessaire de procéder à de nouvelles désignations.

Lors de sa séance du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné, sur proposition de M. le Maire, les 5 membres du conseil municipal siégeant au sein du conseil d'exploitation.

Il convient désormais de désigner une personne dans chacune des catégories prévues par les statuts, issues des structures de soutien au développement touristique, des ports de plaisance ou de l'aménagement du territoire et représentant les plaisanciers.

Sur proposition de M. le maire, les noms suivants sont proposés au conseil :

- Pour ce qui concerne la catégorie des professionnels ou membres élus des structures de soutien au développement touristiques du département de l'Hérault, M Pascal Schmid, directeur d'Hérault Tourisme.
- Pour ce qui concerne la catégorie des professionnels ou membres élus d'un organe délibérant compétent en matière de gestion de port de plaisance dans la région Languedoc Roussillon hors le département de l'Hérault ou en matière d'aménagement du territoire, M Michel Cavailles, Directeur de la régie autonome du port de plaisance de Port Camargue.
- Pour ce qui concerne le membre du conseil portuaire représentant les plaisanciers, M Jacques Levacher.

Selon les conditions offertes par l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil de prendre acte de ces nominations.

Le conseil municipal prend donc acte de ces nominations.

DOSSIER N°23 : Education : Désignation des représentants de la commune au sein du comité de la caisse des écoles de Frontignan.

Délibération n°2020-225)

Rapporteur : Michel ARROUY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Caisse des écoles, en qualité d'annexe du service public national de l'enseignement, est un établissement public administratif qui a pour mission de « *faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources des familles* ». Ses compétences peuvent être étendues par ailleurs à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et second degré.

En vertu de l'article R 212-26 du code de l'Education relatif à la composition des caisses des écoles, son administration est assurée par un comité, comprenant outre le maire en sa qualité de président de droit, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription ou son représentant, un membre désigné par le préfet, deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal, et trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale.

Ce comité de la caisse des écoles règle par ses délibérations l'organisation et le fonctionnement des divers services créés et gérés par la caisse des écoles. Il lui appartient notamment de voter le budget, d'approuver les comptes et de gérer le patrimoine de la caisse.

Le président, maire de Frontignan, est chargé pour sa part, d'exécuter les décisions du comité de la caisse des écoles.

Il est demandé au conseil municipal :

- De désigner deux conseillers municipaux pour siéger au sein du comité de la caisse des écoles.
- De décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets comme le permet l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

M. le maire ouvre le débat.

M. Le Maire demande si tous les élus sont d'accord pour voter à main levée.

M. Le Maire constate qu'il n'y a pas d'opposition à ce point et en prend acte.

Les deux conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- Claudie MINGUEZ
- Valérie MAILLARD

Vote : unanimité.

DOSSIER N°24 : Ressources humaines : Approbation de la prolongation d'un contrat à durée déterminée.

Délibération n°2020-226)

Rapporteur : Max SAVY

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

En septembre 2018, une procédure de recrutement destinée à pourvoir le poste de directeur général des services par la voie statutaire a été déclarée infructueuse.

Le conseil municipal en sa séance du 13 novembre 2018 a alors approuvé le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et la signature d'un contrat à durée déterminée, rémunéré sur la base du 9^{ème} échelon de l'emploi de directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants majoré du supplément familial de traitement et des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le contrat prévoyait une durée de 22 mois et une échéance au 30 septembre 2020 afin que la nouvelle équipe municipale, dont l'élection était prévue initialement en mars 2020, puisse dans ce délai de 6 mois suivant son élection, procéder à un nouveau recrutement d'un directeur général des services.

Cependant, les élections ayant été repoussées de 3 mois en raison de la pandémie de Covid-19, il est envisagé de prolonger ce contrat pour la personne qui occupe actuellement ce poste, dans les mêmes conditions qu'évoquées ci-avant pour une durée déterminée de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020 afin d'accompagner la collectivité jusqu'à la concrétisation de la procédure de recrutement d'un nouveau directeur général des services actuellement en cours.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de ce contrat à durée déterminée de 3 mois et d'autoriser M. le maire à le signer

M. le maire ouvre le débat.

M. Prato prend acte de cette prolongation de contrat qui concerne « M. Gonçalvès ».

Il demande ce qu'il en est de M. Jaumain et de M. Boutet.

M. le maire répond que M. Boutet est parti de la collectivité et que M. Jaumain était fonctionnaire détaché dans un emploi de cabinet. Il redevient donc fonctionnaire. Il répond qu'il est actuellement en attente d'un autre emploi.

M. Savy souligne qu'il convient de ne pas citer les noms.

M. le maire relève qu'il s'agit d'une bonne remarque.

Il est ensuite procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstentions : 7 (Groupe « Agir » : Gérard Prato, Claude Combes, Guilaine Touzellier, Gilles Ardinat, Marie-France Britto, Olivier Rongier, Dominique Patte (par procuration).

Pour : 28.

DOSSIER N°25 : Administration générale : Avenant n°2 à la convention portant sur la perception, le reversement et le contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Délibération n°2020-227)

Rapporteur : Olivier LAURENT

M. le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, publiée le 8 décembre 2010, a instauré la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) en remplacement de la taxe sur l'électricité. Entrée en application début 2011, cette loi modifie substantiellement le régime de l'ancienne taxe sur l'électricité.

La gestion de cette taxe, impliquant une parfaite connaissance de la consommation des abonnés et des relations avec les fournisseurs d'énergie a été, depuis le 1er janvier 2014, confiée par la Ville au syndicat Hérault Energies.

Cette convention, qui a donné entière satisfaction, arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer avant le 30 septembre prochain sur les modalités qu'il entend mettre en place pour assurer le contrôle et la perception de cette taxe à partir du 1^{er} janvier 2021.

Du fait de la période de confinement et de la période électorale particulièrement longue, les membres d'Hérault Energies n'ont pas été à même d'envisager dans des délais normaux de reprendre en gestion directe cette lourde gestion.

Partant, et sans préjuger des résultats d'une analyses des possibilités qui s'offrent aux communes, ce syndicat propose à ses membres de prolonger son intervention sur l'année 2021, ce qui semble pertinent.

Aucune autre disposition contractuelle ne serait modifié.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant à la convention initiale et d'autoriser M. le maire à le signer avec le représentant légal d'Hérault Energies.

M. le maire ouvre le débat.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote et recueilli les votes suivants :

Contre : 0 ;

Abstention : 0;

Pour : unanimité.

DOSSIER N°26 Question diverses / Questions orales.

M. Ardinat donne lecture de la question :

« Monsieur Arrouy,

La sécurité est une compétence majeure des communes et c'est un sujet de préoccupation prioritaire pour les Frontignanais et Lapeyradois.

Comme vous le savez, le trafic de drogue, assuré par une poignée d'individus bien identifiés sur notre ville, génère au quotidien de nombreuses tensions qui deviennent insupportables pour les riverains. Les stupéfiants sont un fléau qu'il convient de combattre.

Samedi 18 juillet, la police, appelée pour un problème d'immeuble squatté, a été prise à partie par 3 délinquants dans la cité Calmette (violence verbale et physique). Leur voiture a été vandalisée ainsi que le véhicule appelé en renfort (jets de pierres). Ces exactions inacceptables, qui ont légitimement choqué nos concitoyens, rappellent que l'insécurité sera l'un des grands défis durant votre mandat, ce qui m'amène à vous poser les questions suivantes:

-que pensez-vous de l'extension de compétence de la police municipale envisagée par le gouvernement? Cette extension concerne précisément l'usage des stupéfiants.

-que comptez-vous mettre en place concrètement pour réduire la délinquance sur Frontignan-La Peyrade (effectifs, vidéoprotection, moyens matériels, CSU)?

Merci par avance pour votre réponse,
Gilles Ardinat »

M. le maire prend la parole et souligne que M. Ardinat utilise beaucoup les réseaux sociaux et qu'il convient d'être responsable. Il indique qu'il va répondre point par point aux questions posées :

Concernant l'« affaire » Calmette, M. le Maire relève qu'elle est importante et qu'il était au courant de l'opération qui allait être menée.

M. le Maire répond à M. Ardinat en soulignant qu'il pouvait lui poser la question.

Il répond que l'opération a eu comme résultat l'évacuation du logement rendu à Hérault habitat et l'interpellation de trois personnes déférées au parquet.

Pour l'instant s'agissant de l'actualité concernant l'expérimentation de l'extension des compétences de la police municipale, M. le Maire relève qu'il s'agit pour le moment d'effet d'annonces.

S'agissant de l'extension des pouvoirs de la police municipale, M. le Maire indique qu'il n'est ni défavorable ni hostile mais souligne qu'il ne souhaite pas de responsabilités supplémentaires qui aurait pour effet de réduire les effectifs de la police nationale en créant de nouvelles charges pour les villes.

M. le Maire souligne qu'il est en lien direct avec les services de la police nationale (commissaire de police et réunion avec le directeur départemental de la sécurité publique de la police nationale à venir très bientôt) notamment pour défendre l'existence du bureau de police de Frontignan.

Il n'est pas hostile si nécessaire à ce que de nouvelles caméras de vidéosurveillance soient installées.

M. Ardinat ne s'estime pas satisfait par la réponse.

M. Bonneric prend la parole et relève que les électeurs se sont prononcés sur la question de la sécurité. Il rajoute à titre d'information, qu'à Béziers des délits parfois très graves pour certains sont toujours commis, malgré des effectifs de police très renforcés et l'existence d'une milice.

M. Prato répond qu'effectivement Frontignan n'est pas Chicago mais que le nombre d'habitants à Béziers est beaucoup plus important.

M. le maire souligne qu'on ne peut écrire n'importe quoi sur les réseaux sociaux.

M. Linarès prend la parole. Il rappelle la nécessité du « vivre ensemble ».

Après épuisement de l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22h15.

Clôture de la séance de la séance du conseil municipal de la Ville de Frontignan du 29 juillet 2020 qui comportait 25 propositions de délibérations, adoptées dans l'ordre suivant :

1. **Finances** : Budget principal de la Ville – Compte administratif exercice 2019. (n°2020-203)
2. **Finances** : Budget principal de la Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2019. (n°2020-204)
3. **Finances** : Budget principal de la Ville – Approbation du compte de gestion 2019. (n°2020-205)
4. **Aménagement / urbanisme** : Bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières – année 2019. (n°2020-206).

5. **Ressources humaines** : Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2020. (n°2020-207)
6. **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget principal de la Ville. (n°2020-208)
7. **Finances** : Vote des taux d'imposition 2020. (n°2020-209)
8. **Finances** : Budget principal de la Ville – Budget primitif 2020. (n°2020-210)
9. **Finances** : Provision pour créances douteuses. (n°2020-211)
10. **Finances** : Provision pour risques et charges de fonctionnement courant. (n°2020-212)
11. **Finances** : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). (n°2020-213)
12. **Infrastructure** : Traitement de l'espace public entre la Cité Calmette et le collège les 2 Pins : création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP). (n°2020-214)
13. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance de la Ville – Compte administratif exercice 2019. (n°2020-215)
14. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Approbation du compte de gestion 2019. (n°2020-216)
15. **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2020 – Budget annexe du port de plaisance. (n°2020-217)
16. **Finances** : Budget annexe du port de plaisance – Budget primitif 2020. (n°2020-218)
17. **Plaisance** : Projet de modernisation et de restructuration du port de plaisance : création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP). (n°2020-219)
18. **Administration générale** : Création des commissions municipales et élections de leurs membres. (n°2020-220)
19. **Administration générale** : Désignation des représentants du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs. (n°2020-221)
20. **Administration générale** : Election des membres de la commission d'appel d'offres. (n°2020-222)
21. **Administration générale** : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs. (n°2020-223)
22. **Tourisme – économie – plaisance** : Désignation des représentants au sein du conseil d'exploitation de Frontignan plaisance. (n°2020-224)
23. **Education** : Désignation des représentants de la commune au sein du comité de la caisse des écoles de Frontignan. (n°2020-225)
24. **Ressources humaines** : Approbation de la prolongation d'un contrat à durée déterminée. (n°2020-226)
25. **Administration générale** : Avenant n°2 à la convention portant sur la perception, le reversement et le contrôle de la taxe sur la consommation finale d'électricité. (n°2020-227)
26. **Question diverses / Questions orales.**

Signature du secrétaire de séance
Béatrice BUJ



BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNÉE 2019

La Commune de Frontignan a réalisé 6 opérations de transaction immobilière en 2019

ACQUISITIONS PAR LA COMMUNE

VENDEUR	ACQUÉREUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE (en m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DÉLIBÉRATION
		Section	Numéro							
Mme Pauline CAMPANON-VEY	Commune de FRONTIGNAN	DR	2	13 474	Le Caramus	Na	23 343,60 €	31/07/2019	Aménagement d'un pôle de lofts en entrée de ville	09/07/2018
		DR	6	5 979	Le Caramus	Na				

CESSION PAR LA COMMUNE

VENDEUR	ACQUÉREUR	DESIGNATION CADASTRALE		SUPERFICIE (m²)	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DÉLIBÉRATION
		Section	Numéro							
Commune de FRONTIGNAN	M. Yves CAVAILLES	AB	539	526	Maternelles et Avasussiers	A	740,00 €	05/02/2019	Cession d'un délaissé d'une voie communale	23/05/2018
		BT	428	38	Lotissement le Figulier	UB	3 685,00 €	19/06/2019	Cession d'un délaissé de voirie communale	26/09/2018
Commune de FRONTIGNAN	Région OCCITANIE	BR	76	15 768	Étang d'Ingril	1AUEa	1,00 € symbolique	16/07/2019	Retrocession de parcelles pour le développement du Port	22/11/2017
		BR	77	6 994	Étang d'Ingril					
		BR	78	2 512	Étang d'Ingril					
		BR	88	14 597	Pont de la Peyrade					
		BT	117	2 166	Pont de la Peyrade					
		BT	118	1 431	Pont de la Peyrade					
Commune de FRONTIGNAN	Hérault Aménagement	CI	619	100	Les Pielles	Ubz	1,00 € symbolique	15/11/2019	Apport foncier pour la ZAC des Pielles	26/09/2018
		CI	620	96	Les Pielles					
		CI	621	134	Les Pielles					
		CI	622	142	Les Pielles					

ÉCHANGE PAR LA COMMUNE

Co-permutant	DESIGNATION CADASTRALE	SUPERFICIE	ADRESSE	ZONAGE	MONTANT TRANSACTION	DATE DE L'ACTE	OBJET	DATE DÉLIBÉRATION
Commune de FRONTIGNAN	BT	280	Mas Reboul	UE	sans soufte	07/06/2019	Échange foncier pour régularisation	26/09/2018
Consorts GENIN	BT	127	Mas Reboul					

TABLEAU RÉCAPITULATIF

NOMBRE	NATURE DES OPERATIONS	DÉPENSES	SUPERFICIE
2	Acquisition	23 343,60 €	19 580 m²
5	Cession	4 427,00 €	44 788 m²

ANNEXES DOSSIER N° 11 (P1)

AP/CP FERRARI (903-411-1)

OPERATION 903	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	CREDITS PAIEMENT 2021	TOTAL
		DEPENSES ETUDES TRAVAUX	20 400,00	33 078,84	121 921,16	1 372 592,00	52 008,00 1 547 992,00
		TOTAL DEPENSES	20 400,00	33 078,84	121 921,16	592,00	1 600 000,00
GYMNASE FERRARI	1 600 000,00 €	RECETTES SUBVENTION CD 34 THAU AGGLO- REGION AUTOFINANCEMENT	20 400,00	33 078,84	121 921,16	1 372 592,00	366 500,00 78 390,00 1 155 110,00
		TOTAL RECETTES	20 400,00	33 078,84	121 921,16	592,00	1 600 000,00

AP/CP 916 - SAN REMO PESCA (020 9)

OPERATION 916	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	CREDITS PAIEMENT 2021	TOTAL
		DEPENSES ETUDES ETUDES ET TRAVAUX	219 548,00	562 314,00	0,00 786 452,00
	786 452,00 €	TOTAL DEPENSES	219 548,00	562 314,00	786 452,00
SAN REMP PESCA		RECETTES SUBVENTION CD 34 THAU AGGLO- EXXSON MOBIL AUTOFINANCEMENT	219 548,00	562 314,00	0,00 0,00 0,00 786 452,00
		TOTAL RECETTES	219 548,00	562 314,00	786 452,00

ANNEXE DOSSIER N° 11 (P2)

AP/CP BUC N°6 – CELESTION ARNAUD – (958 – 822-8) :

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	TOTAL	
BOULEVARD URBAIN CENTRAL AVENUE CELESTIN ARNAUD	1 380 000,00 €		47 659,69	1 305 717,49	26 622,82	1 380 000,00	
		DEPENSES ETUDES ET TRAVAUX	47 659,69	1 305 717,49	26 622,82	1 380 000,00	
		TOTAL DEPENSES	0,00	47 659,69	1 305 717,49	26 622,82	1 380 000,00
				190 850,00	409 150,00	600 000,00	
		RECETTES SUBVENTION CD 34 THAU AGGLO-REGION		190 850,00		409 150,00	600 000,00
		TOTAL RECETTES AUTOFINANCEMENT	0,00	47 659,69	732 340,31	0,00	780 000,00
		0,00	47 659,69	923 190,31	409 150,00	1 380 000,00	

AP/CP BUC N°7 – BARNIER – (959 – 822-10) :

OPERATION	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	CREDITS PAIEMENT 2021	CREDITS PAIEMENT 2022	TOTAL	
BUC BARNIER	2 750 000,00 €		13 811,00	59 060,58	89 128,42		165 000,00	
		DEPENSES ETUDES TRAVAUX	13 811,00	59 060,58	89 128,42		2 585 000,00	
		TOTAL DEPENSES	13 811,00	59 060,58	89 128,42		2 585 000,00	
						600 000,00	600 000,00	
		RECETTES SUBVENTION CD 34 THAU AGGLO-REGION					600 000,00	600 000,00
		TOTAL RECETTES AUTOFINANCEMENT	3 000,00	13 811,00	59 060,58	89 128,42	1 985 000,00	2 150 000,00
		3 000,00	13 811,00	59 060,58	89 128,42	2 585 000,00	2 750 000,00	

AP/CP PLUVIAL DES PIELLES (978 - 811 3)

OPERATION 978	Autorisation programme EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2011	CREDITS PAIEMENT 2012	CREDITS PAIEMENT 2013	CREDITS PAIEMENT 2014	CREDITS PAIEMENT 2015	CREDITS PAIEMENT 2016	CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020
		DEPENSES									
		ETUDES ET TRAVAUX	21 598,00	256 220,00	995 030,00	129 524,00	6 220,46	2 222,89	70 327,24	4 559,29	0,00
		TOTAL DEPENSES	21 598,00	256 220,00	995 030,00	129 524,00	6 220,46	2 222,89	70 327,24	4 559,29	0,00
		RECETTES									
	1 672 871,90 €	SUBVENTION CD 34 SUBV-H			223 409,00	40 792,09	22 294,00			11 279,00	5 119,45
		AMENAGEMENT	18 000,00	41 600,00		135 046,00					
		AUTOFINANCEMENT	3 598,00	214 620,00	771 621,00	129 524,00		2 222,89	42 414,54		
		TOTAL RECETTES	21 598,00	256 220,00	995 030,00	129 524,00	22 294,00	2 222,89	42 414,54	11 279,00	5 119,45

AP/CP GARE DE MARCHANDISE (989 - 822 0) :

OPERATION 989	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	CREDITS PAIEMENT 2021	CREDITS PAIEMENT TOTAL
		DEPENSES					
		ETUDES ET TRAVAUX	10 380,00				10 380,00
		TRAVAUX		43 200,00	644 800,00	1 068 079,44	1 769 620,00
		TOTAL DEPENSES	10 380,00	43 200,00	644 800,00	1 068 079,44	1 780 000,00
		RECETTES					
	1 780 000,00 €	SUBVENTION CD 34			79 704,55	600 000,00	700 000,00
		THAU AGGLO-	3 931,81	16 363,64	0,00	190 000,00	36 000,00
		REGION	1 415,83	5 889,60	0,00	60 000,00	0,00
		AUTOFINANCEMENT		0,00	0,00		
			5 032,36	20 946,76	536 400,88	218 079,44	575 920,56
		TOTAL RECETTES	10 380,00	43 200,00	644 800,00	1 068 079,44	1 780 000,00

API/CP MAISON DES LOISIRS CREATIFS (996 - 311 3) :

OPERATION 996	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2017	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	TOTAL	
MAISON DES LOISIRS CREATIFS	755 629,47 €	DEPENSES					
		ETUDES TRAVAUX	12 243,60	28 279,79	698 473,57	16 632,51	755 629,47
		TOTAL DEPENSES	12 243,60	28 279,79	698 473,57	16 632,51	755 629,47
		RECETTES					
		SUBVENTION CD 34 THAU AGGLO- REGION	4 753,35	112 097,76	213 148,89	330 000,00	
		AUTOFINANCEMENT	23 526,44	22 520,00	27 480,00	50 000,00	
		TOTAL RECETTES	12 243,60	28 279,79	277 628,89	338 629,47	
				437 477,19	277 628,89	755 629,47	

API/CP RENOVATION DES LOCAUX POSTE POUR SERVICES (998 - 020 12) :

OPERATION 998	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS	CREDITS PAIEMENT 2018	CREDITS PAIEMENT 2019	CREDITS PAIEMENT 2020	CREDITS PAIEMENT 2021	TOTAL	
RENOVATION LOCAUX POSTE POUR SERVICES	270 000,00 €	DEPENSES					
		ETUDES TRAVAUX	16 796,59	2 316,00	40 665,01	210 222,40	270 000,00
		TOTAL DEPENSES	16 796,59	2 316,00	40 665,01	210 222,40	270 000,00
		RECETTES					
		SUBVENTION CD 34 THAU AGGLO- REGION	2 316,00	40 665,01	50 000,00	50 000,00	
		AUTOFINANCEMENT	16 796,59	2 316,00	160 222,40	220 000,00	
		TOTAL RECETTES	16 796,59	2 316,00	210 222,40	270 000,00	
				40 665,01	210 222,40	270 000,00	

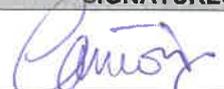
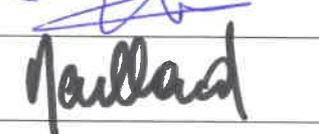
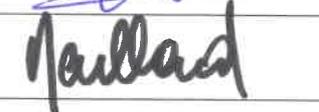
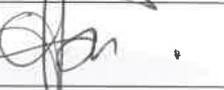
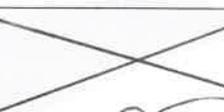
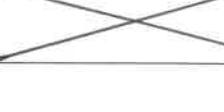
ANNEXE DOSSIERN°12

INFRASTRUCTURE : TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC ENTRE LA CITE ET LE COLLEGE DES 2 PINS
CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

TRAITEMENT ESPACE PUBLIC ENTRE LA CITE ET E COLLEGES DES 2 PINS (22 1) - AP/CP : Opération 909

OPERATION 909	AUTORISATION PROGRAMME EN EUROS		CREDITS PAIEMENT 2020	CREDITS PAIEMENT 2021	TOTAL
Aménagement parvis collège des 2 pins	385 000,00 €	DEPENSES			
		ETUDES	20 000,00		20 000,00
		TRAVAUX	50 000,00	315 000,00	365 000,00
		TOTAL DEPENSES	70 000,00	315 000,00	385 000,00
		RECETTES			
		SUBVENTION CD 34		50 000,00	50 000,00
		THAU AGGLO-		10 000,00	10 000,00
		EUROPE FEDER		82 000,00	82 000,00
		AUTOFINANCEMENT	70 000,00	173 000,00	243 000,00
		TOTAL RECETTES	70 000,00	315 000,00	385 000,00

**FEUILLE D'APPROBATION DU PROCES VERBAL
DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE FRONTIGNAN
DU MERCREDI 29 JUILLET 2020 A 18H30 - SALLE DE L'AIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Michel ARROUY		Chantal CARRION	
Claudie MINGUEZ		Patrick BOURMOND	
Youcef EL AMRI		Isabel VILAVERDE FIUZA	
Valérie MAILLARD		Jean-Louis BONNERIC	
Olivier LAURENT		Nancy SUBITANI	
Caroline SUNE		David JARDON	
Georges MOUREAUX		Yannie COQUERY	
Caroline SALA		Jean-Louis PATRY	
Eric BRINGUIER		Béatrice BUJ	
Renée DURANTON- PORTELLI		Georges FORNER	
Jean-Louis MOLTO		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Dominique PATTE	
Loïc LINARES		Claude COMBES	
Nathalie GLAUDE		Guilaine TOUZELLIER	
Max SAVY		Gilles ARDINAT	
Frédéric ALOY		Marie-France BRITTO	
Sophie CWICK		Olivier RONGIER	
Fabien NEBOT			

